

Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden

RAPPORT ANNUEL

sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

2024



PREAMBULE

Ce rapport a été établi conformément aux dispositions du décret 95-635 du 6 mai 1995. Ce décret d'application de la loi Barnier du 2 février 1995 prévoit la présentation par le Président de la Communauté de Communes à son assemblée délibérante, des rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable.

Il est présenté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Les indicateurs techniques et financiers qui figurent dans ce rapport sont définis par les annexes 1 et 2 du décret.

Pour satisfaire aux dispositions de l'article L. 5211-39 du Code Général de Collectivités Territoriales, la Présidente de la Communauté de Communes adresse chaque année, avant le 30 septembre, aux maires des communes membres un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant.

Ces informations sont transmises à chaque commune. Elles devront être présentées au Conseil Municipal et faire l'objet d'une délibération qui sera affichée aux panneaux habituels.

SYNTHESE DES INDICATEURS

SERVICE PUBLIC EAU POTABLE		
Indicateurs descriptifs des services		
19 078	D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis
2,78	D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³
48 heures	D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés desservis par le service
Indicateurs de performance		
100 %	P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie
100 %	P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques
120	P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable
85,85%	P104.3	Rendement du réseau de distribution
0,82	P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés
0,76	P106.3	Indice linéaire de pertes des réseaux
0,68	P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable
100	P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau
0	P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité
100 %	P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés
6	P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité
2,01	P155.1	Taux de réclamation (/1000 abonnés)

SOMMAIRE

1	CARACTERISATION DU SERVICE PUBLIC DE L’EAU POTABLE.....	7
1.1	GESTION DU SERVICE	7
1.1.1	<i>Territoire communautaire.....</i>	<i>7</i>
1.1.2	<i>Conditions d’exploitation du service.....</i>	<i>7</i>
1.1.3	<i>Prestations assurées dans le cadre du service.....</i>	<i>8</i>
1.1.4	<i>Conventions d’import ou d’export.....</i>	<i>8</i>
1.2	INTERLOCUTEURS	9
2	INDICATEURS TECHNIQUES.....	10
2.1	CONSTITUTION DE L’EXPLOITATION SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE	10
2.1.1	<i>Ressources.....</i>	<i>10</i>
2.1.2	<i>Production.....</i>	<i>10</i>
2.1.3	<i>Châteaux d’eau, réservoirs et bâches.....</i>	<i>11</i>
2.1.4	<i>Suppressions.....</i>	<i>12</i>
2.1.5	<i>Traitement sur réseau.....</i>	<i>12</i>
2.1.6	<i>Equipement du réseau.....</i>	<i>12</i>
2.2	RESSOURCES EN EAU DU TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE	13
2.2.1	<i>Points de prélèvement.....</i>	<i>13</i>
2.2.2	<i>Production d’eau par ressources.....</i>	<i>13</i>
2.2.3	<i>Importation d’eau.....</i>	<i>13</i>
2.2.4	<i>Exportation d’eau.....</i>	<i>13</i>
2.2.5	<i>Comptages internes.....</i>	<i>14</i>
2.2.6	<i>Evolution et répartition des volumes sur le territoire communautaire.....</i>	<i>14</i>
2.3	NOMBRE D’ABONNEMENTS.....	15
2.4	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS	16
2.4.1	<i>Synthèse des volumes : Territoire Communautaire.....</i>	<i>16</i>
2.4.2	<i>Evolutions des volumes sur le territoire communautaire.....</i>	<i>16</i>
2.4.3	<i>Evolution de la consommation par abonnement.....</i>	<i>17</i>
2.5	LONGUEUR DU RESEAU DU TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE.....	18
3	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC DE L’EAU POTABLE	19

3.1	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	19
3.2	PRIX DU SERVICE DE L'EAU.....	19
3.2.1	<i>Redevance de pollution domestique</i>	20
3.3	LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS LA REDEVANCE DE L'AGENCE DE L'EAU	20
3.3.1	<i>Evolution du tarif de l'eau</i>	20
3.3.2	<i>Composantes de la facture d'un usager de 120 m³</i>	21
3.3.3	<i>Evolution de la répartition de la facture d'un usager de 120 m³</i>	21
3.3.4	<i>Evolution des prix pour l'utilisateur</i>	22
3.4	EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2012	22
3.5	RECETTE D'EXPLOITATION	23
3.5.1	<i>Recette de la collectivité</i>	23
3.5.2	<i>Recette de l'exploitant (CARE)</i>	23
4	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE D'EAU POTABLE.....	24
4.1	ANCIEN SECTEUR SAINT RONAN	24
4.1.1	<i>Performances du réseau (période d'extraction des données)</i>	24
4.2	ANCIEN SECTEUR 5 COMMUNES.....	25
4.2.1	<i>Performances du réseau (période d'extraction des données)</i>	25
4.3	ANCIEN SECTEUR PLONEOUR-LANVERN.....	28
4.3.1	<i>Performance du réseau</i>	28
4.4	TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE.....	30
4.4.1	<i>Qualité de l'eau</i>	30
4.4.2	<i>Suivi des métabolites</i>	30
4.4.3	<i>Protection des ressources en eau</i>	33
4.4.4	<i>Connaissance et gestion patrimoniale du réseau</i>	34
4.4.5	<i>Performance du réseau (période d'extraction des données)</i>	35
4.4.6	<i>Renouvellement des réseaux</i>	36
5	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE.....	37
5.1	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE 2024	37
5.2	ETAT DE LA DETTE	38
5.2.1	<i>Ancien Secteur Saint Ronan</i> :	38
5.2.2	<i>Ancien secteur 5 communes</i>	38

5.2.3	Ancien secteur Plonéour-Lanvern	38
5.2.4	Territoire Communautaire	38
5.3	AMORTISSEMENTS REALISES SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES.....	38
5.4	PRESENTATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX PRESENTE A L'ASSEMBLEE DELIBERANTE LORS DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR L'ANNEE 2025	39
5.5	PRESENTATION DES SUBVENTIONS ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE 2024	40
6	PARTICIPATION AUX FACTURES D'EAU.....	41
6.1	PRISE EN CHARGE DES DEMANDES DES CCAS.....	41
6.2	DEMANDE DE DEGREVEMENT	42
6.3	BRANCHEMENTS EN CONTENTIEUX.....	42

1 Caractérisation du service public de l'eau potable

1.1 Gestion du service

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la gestion du service public d'eau potable est assurée par la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden. Elle se compose de 10 communes.

1.1.1 Territoire communautaire

Actuellement, c'est de l'ordre de **19 078** personnes (DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2025 – millésimée 2021) qui sont desservies par la communauté de communes. Le nombre d'abonnés est de **11 421 au 31.12.2024**.

Commune	Population desservie	Evolution population desservie	Nombre d'abonnés	Evolution nombre d'abonnés
Gourlizon	962	1,37%	475	1,28%
Guiler Sur Goyen	532	0%	286	0,35%
Landudec	1 533	-2,09%	775	1,04%
Peumerit	919	2,68%	491	1,03%
Plogastel St Germain	2 068	0,88%	1113	0,45%
Plonéour Lanvern	6 594	0,90%	3637	2,36%
Plovan	701	-0,14%	573	1,06%
Plozévet	3 009	0,96%	2312	0,57%
Pouldreuzic	2 170	-0,68%	1407	0,72%
Tréogat	590	0,17%	350	0,86%
St Jean Trolimon	-	-	2	-
Total général	19 078	0,52%	11 421	1,25%

1.1.2 Conditions d'exploitation du service

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société **SAUR France** en vertu d'un contrat ayant pris effet le **1^{er} janvier 2022**. La durée du contrat de délégation de service public est de **9 ans**, à échéance au **31 décembre 2030**.

1.1.3 Prestations assurées dans le cadre du service

Les prestations confiées à la société SAUR France sont les suivantes :

Gestion du service	Application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	Accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	Des branchements
Entretien	De l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	<ul style="list-style-type: none"> - Des branchements, des canalisations < 12m - Des clôtures < 10m, - Des compteurs, - Des branchements, - Des équipements électromécaniques, - Des ouvrages de traitement, - Peintures extérieures des ouvrages de génie civil sur une surface inférieure à 10m², - Réfection localisée des revêtements, enduits d'étanchéité, des toitures et de la voirie sur une surface inférieure à 10m², - Remplacement de caillebotis, des gardes corps, sur une longueur inférieure à 10m.

1.1.4 Conventions d'import ou d'export

Convention	Cocontractant	Date d'effet	Date d'échéance
Import et Export	Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud	15/02/2022	31/12/2030
Import et Export	Douarnenez Communauté	01/01/2024	31/12/2028
Export	Mahalon	27/04/2022	31/12/2030

1.2 Interlocuteurs

- Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden

Madame la Présidente de la communauté de communes Josiane KERLOC'H

2A, rue de la Mer

29710 POULDREUZIC

Téléphone : 02.98.54.49.04

- SAUR

Monsieur le Vice-Président Saur France Région Ouest, Alexandre LE STER

ZA Sequer Nevez

Rue Pierre Teilhard De Chardin

29120 PONT L'ABBE

Téléphone : 02.77.62.40.00

2 Indicateurs Techniques

2.1 Constitution de l'exploitation sur le territoire communautaire

2.1.1 Ressources

Localisation	Ancien secteur	Type de construction	Télégestion	Capacité	Observations
Saint Ronan	Saint Ronan	Captage	Oui	Autorisation 75 m ³ /h	Arrêtés préfectoraux : - 13 mars 1996 - 26 août 1999 - 22 février 2018
Kerlosquet	Saint Ronan	Forage	Oui	Autorisation 60 m ³ /h	Arrêté préfectoral : - 22 février 2018
Saint Avé	5 communes	Captage	Oui	30 m ³ /h 720 m ³ /jour 262 000 m ³ /an	Arrêté préfectoral du 14/04/2006 Reprise et approfondissement du forage en 2017
Ty Névez Sculler	5 communes	Forage	Oui	20 m ³ /h 480 m ³ /jour 175 200 m ³ /an	
Captage de Kergamet	5 communes	Captage	Oui	35 m ³ /h	Arrêté préfectoral du 19/07/1995
Kergamet – F1	5 communes	Forage	Oui	18 m ³ /h	
Kergamet – F2	5 communes	Forage	Oui	5 m ³ /h	

2.1.2 Production

Renouvellement du charbon actif en grain sur l'usine de production de Kerlaeron en juin 2024.

Localisation	Ancien secteur	Type de traitement	Télégestion	Capacité	Observations
Kerlaeron	Saint Ronan	Reminéralisation – 2 filtres	Oui	75 m ³ /h	Renouvellement en 2013
Kerlaeron	Saint Ronan	Traitement des métabolites	Oui	75 m ³ /h	Mise en service en 2021
Saint Avé	5 communes	Reminéralisation – 2 filtres	Oui	50 m ³ /h 1000 m ³ /jour	Mise en service en 1997
Kergamet	5 communes	Reminéralisation – 2 filtres	Oui	60 m ³ /h 1200 m ³ /jour	Mise en service en 2011

2.1.3 Châteaux d'eau, réservoirs et bâches

En 2024, une étude visant à réhabiliter le réservoir de Kerlavar à Plonéour-Lanvern, dernière unité de stockage nécessitant une intervention, a été menée. Ce réservoir fera l'objet d'un projet de remplacement à la suite des désordres structurels révélés lors du diagnostic. Ce projet vise à sécuriser l'alimentation en eau du secteur de Plonéour Lanvern et garantir la pérennité du réseau. Le coût prévisionnel est estimé à 500 000 € hors maîtrise d'œuvre

Localisation	Ancien secteur	Nombre	Type de construction	Télégestion	Capacité	Observations
Réservoir de Kerlaeron	Saint Ronan	1	Sur tour	Oui	500 m ³	Réhabilitation complète 2015 - 2016
Réservoir de Kerlaeron	Saint Ronan	1	Au sol	Oui	1000 m ³	Télésurveillance 2018 Réparation de clôture en 2024
Réservoir Kerandoaré	5 communes	1	Au sol	Oui	400 m ³	Mise en service 2022
Réservoir Landudec	5 communes	1	Sur tour	Oui	200 m ³	Réhabilitation en 2022
Réservoir de Croas Ar Bleon	Plonéour-Lanvern	2	Sur tour	Oui	(2x) 250 m ³	Réhabilitation complète en 2013
Réservoir au sol de Kerguivien	Plonéour-Lanvern	1	Au sol	Oui	400 m ³	Mise en service en 2021
Réservoir de Kerlavar	Plonéour-Lanvern	1	Semi enterré	Oui	400 m ³	Pose d'une clôture en 2017 Mise en place d'un inverseur de source en 2018 Diagnostic de l'ouvrage en 2024
Bâche suppression de Créach Calvic	Plonéour-Lanvern	1	Au sol	Oui	50 m ³	Pose d'une clôture en 2017

2.1.4 Surpressions

Localisation	Ancien secteur	Nombre	Télégestion	Capacité	Observations
Surpression Menez Kerguelen	Saint Ronan	1	Oui	10 m ³ /h 20 HMT en mCE	
Surpression Kerandoaré	5 communes	1	Oui	25 m ³ /h 0 HMT en mCE	
Surpression de Croas Ar Bleon	Plonéour-Lanvern	1	Oui	120 m ³ /h 30 HMT en mCE	Pose d'une clôture en 2017
Surpression de Kerlavar	Plonéour-Lanvern	1	Oui	60 m ³ /h 70 HMT en mCE	Diagnostic de l'ouvrage en 2024
Surpression de Créach Calvic	Plonéour-Lanvern	1	Oui	60 m ³ /h 56 HMT en mCE	Pose d'une clôture en 2017
Surpression de Kerguivien	Plonéour-Lanvern	1	Oui	120 m ³ /h	Mise en service en 2021

2.1.5 Traitement sur réseau

Localisation	Type de traitement	Télégestion	Observations
Chloration Kervriec	Désinfection - chloration	Oui	Analyseur de chlore et télésurveillance 2020
Chloration Pencleuziou	Désinfection - chloration	Oui	
Chloration Kerlaeron	Désinfection - chloration	Oui	
Chloration Menez Kerveyen	Désinfection - chloration	Oui	Remplacement de la pompe doseuse, de l'analyseur de chlore et du débitmètre en 2019
Surpression de Créach Calvic	Désinfection - chloration	Oui	Déplacement de la chloration de Creach Calvic à l'extérieur du bâtiment en 2023
Surpression de Kerlavar	Désinfection - chloration	Oui	Déplacement de la chloration de Kerlavar en 2023
Chloration de Quelordan	Désinfection - chloration	Oui	Renouvellement pompe doseuse + analyseur de chlore en 2019
Chloration Kerguivien	Désinfection - chloration	Oui	

2.1.6 Equipement du réseau

Désignation	Total
Bornes de puisage	9
Compteur	83
Défense incendie	469
Régulateur / Réducteur	45
Ventouse	302
Vidange / Purge	1434

2.2 Ressources en eau du territoire communautaire

Les données présentées dans cette section sont des *volumes relatifs à l'année civile*

2.2.1 Points de prélèvement

Ouvrage	Débit nominal m ³ /h	Prélèvement 2022 m ³	Prélèvement 2023 m ³	Prélèvement 2024 m ³	Variation N/N-1
Captage de Saint Ronan	75	357 962	360 686	382 818	6%
Forage Kerlosquet	60	44 145	29 414	13 329	-55%
Captage Saint Avé	30	183 837	243 256	229 942	-5%
Forage Ty Névez Sculler	12	57 382	44 210	48 696	10%
Captage Kergamet	35	73 408	124 058	136 556	10%
Forage F1	18	24 121	34 465	47 034	36%
Forage F2	5	1 931	6 945	1 131	-84%
Total des prélèvements m³		742 786	843 034	859 506	2%

En 2024, un diagnostic des forages de Kerlosquet et de Kergamet a été mené. A la suite de cette étude, une campagne de nettoyage a eu lieu début 2025.

2.2.2 Production d'eau par ressources

Ouvrage	Production 2022 m ³	Production 2023 m ³	Production 2024 m ³	Variation N/N-1
Production - Saint Ronan	357 962	390 100	396 147	2%
Production - Saint Avé	249 825	284 056	288 969	2%
Production - Kergamet	158 560	164 857	175 122	6%
Total	766 347	839 013	860 238	3%

2.2.3 Importation d'eau

Import depuis	Export vers	Importé en 2022 – m ³	Importé en 2023 – m ³	Importé en 2024 – m ³	Variation N/N-1
Douarnenez Communauté	Secteur 5 communes	96 902	89 956	56 502	-37%
Com. Com. Pays Bigouden Sud	Plonéour-Lanvern	415 465	377 147	329 127	-13%
Total		512 367	467 103	385 629	-17%

2.2.4 Exportation d'eau

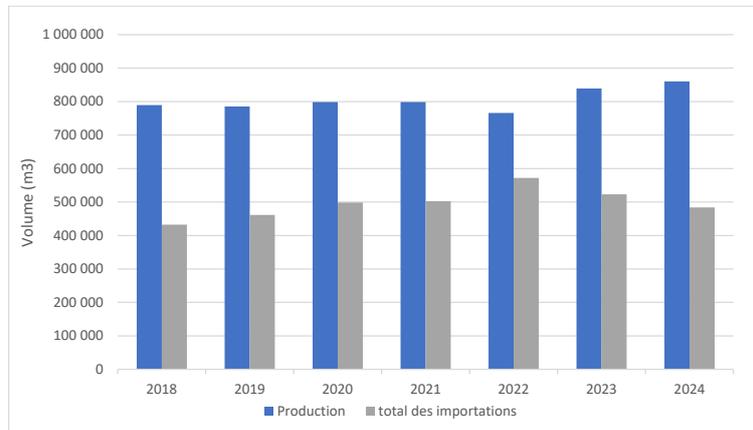
Exporté vers	Exporté en 2022 – m ³	Exporté en 2023 – m ³	Exporté en 2024 – m ³	Variation N/N-1
Douarnenez	103 304	120 101	106 470	-11,35%
Mahalon	52 864	50 340	48 469	-3,72%
CCPBS	72 298	63 894	49 713	-6%
Total	228 466	234 335	204 652	-12,67 %

2.2.5 Comptages internes

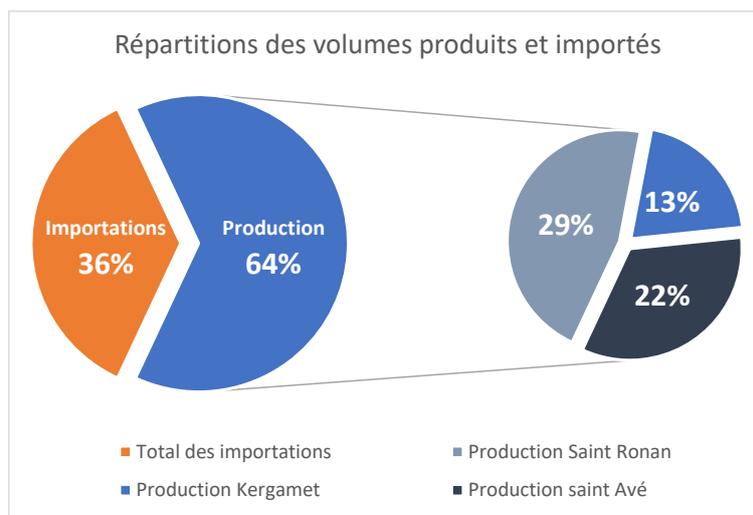
Import depuis	Export vers	Importé en 2022 – m ³	Importé en 2023 – m ³	Importé en 2024 – m ³	Variation N/N-1
Landudec – Kergamet interconnexion	Secteur Saint Ronan	8 234	14 628	26 868	84%
Landudec – Kergamet Kerfruc	Secteur Saint Ronan	2 678	304	3424	1026%
Plonéour-Lanvern	Secteur Saint Ronan	48 467	4 445	0	-
Saint Ronan	5 communes	1 209	1 555	920	-41%
Saint Ronan	Plonéour-Lanvern	0	36406	67940	87%
Total		60 588	57 338	99 152	73%

2.2.6 Evolution et répartition des volumes sur le territoire communautaire

- Volumes d'eau potable produits et importés sur le territoire communautaire



- Répartition des volumes d'eau potable produits et importés sur le territoire communautaire pour l'année 2023

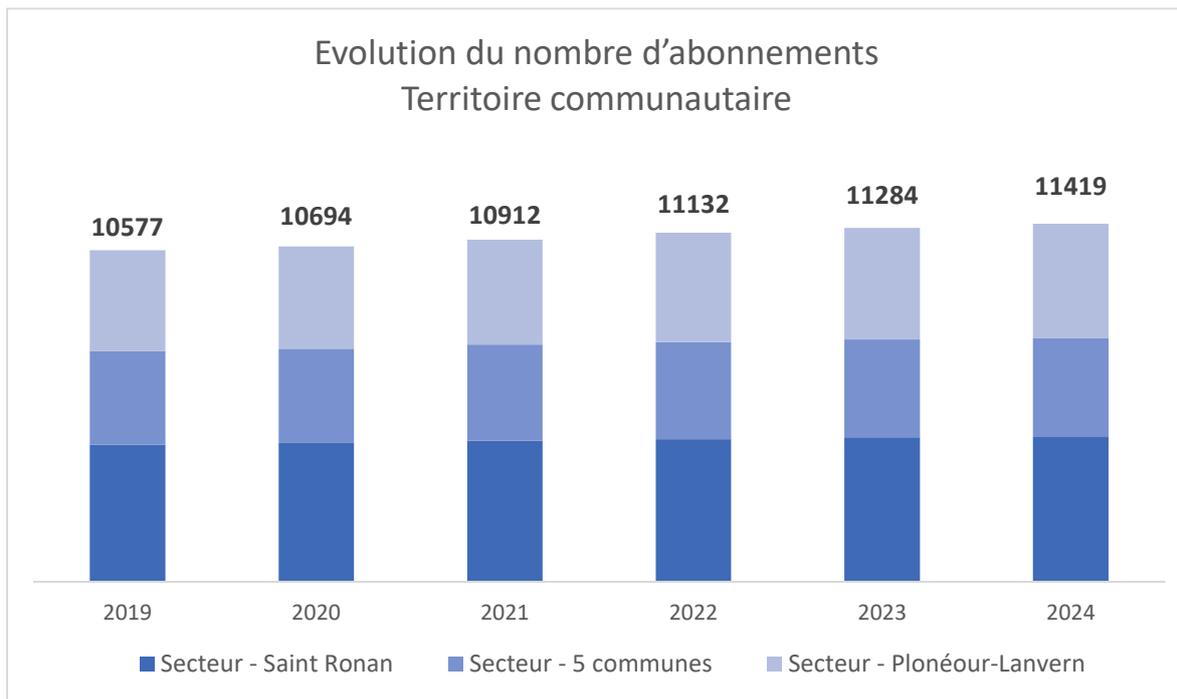


2.3 Nombre d'abonnements

- Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L.213-10-3 du code de l'environnement.

Abonnements	2022	2023	2024	Variation N/N-1
Gourlizon	473	473	480	1,48%
Guiler sur Goyen	289	290	292	0,69%
Landudec	776	775	784	1,16%
Peumerit	488	491	497	1,22%
Plogastel Saint Germain	1115	1128	1134	0,53%
Plonéour-Lanvern	3548	3614	3696	2,27%
Plovan	567	572	578	1,05%
Plozévet	2304	2325	2336	0,47%
Pouldreuzic	1381	1420	1432	0,85%
Tréogat	344	348	351	0,86%
Total de branchements	11285	11436	11580	1,26%
Nombre total d'abonnements	11132	11284	11419	1,20%

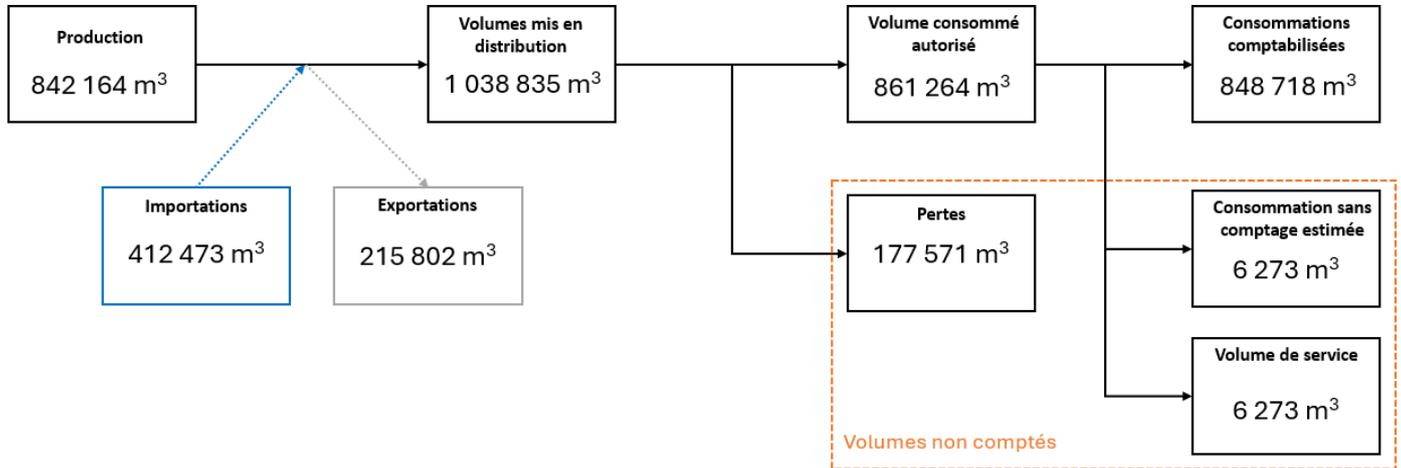
- Evolution du nombre d'abonnements sur le territoire depuis 2019.



2.4 Volumes mis en distribution et vendus

Période de relèvement ramenée à 365 jours (m³)

2.4.1 Synthèse des volumes : Territoire Communautaire

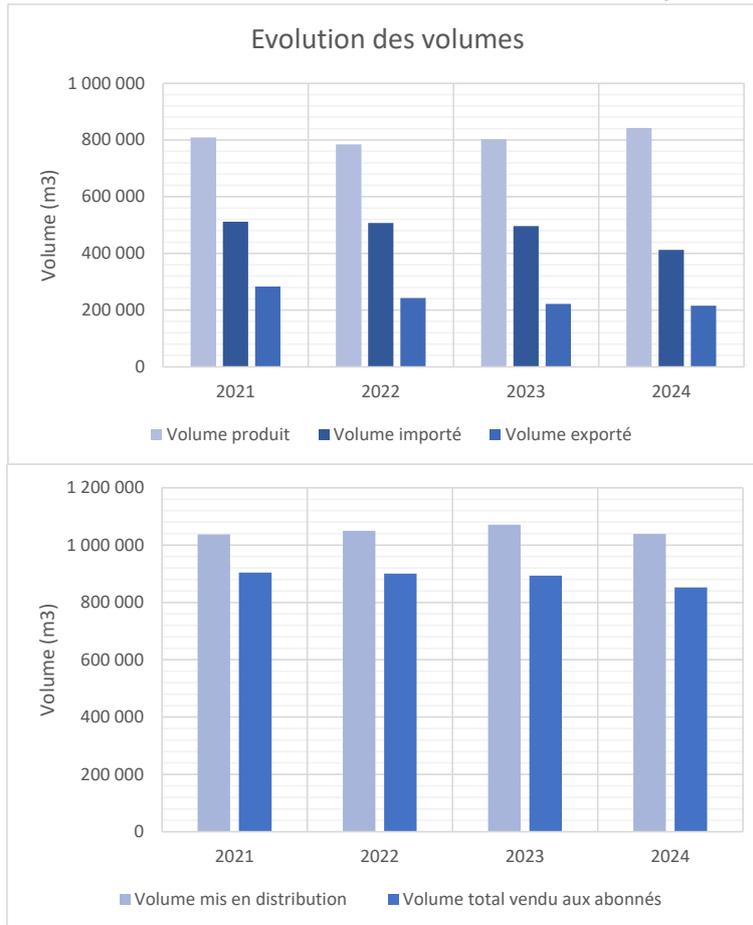


2.4.2 Evolutions des volumes sur le territoire communautaire

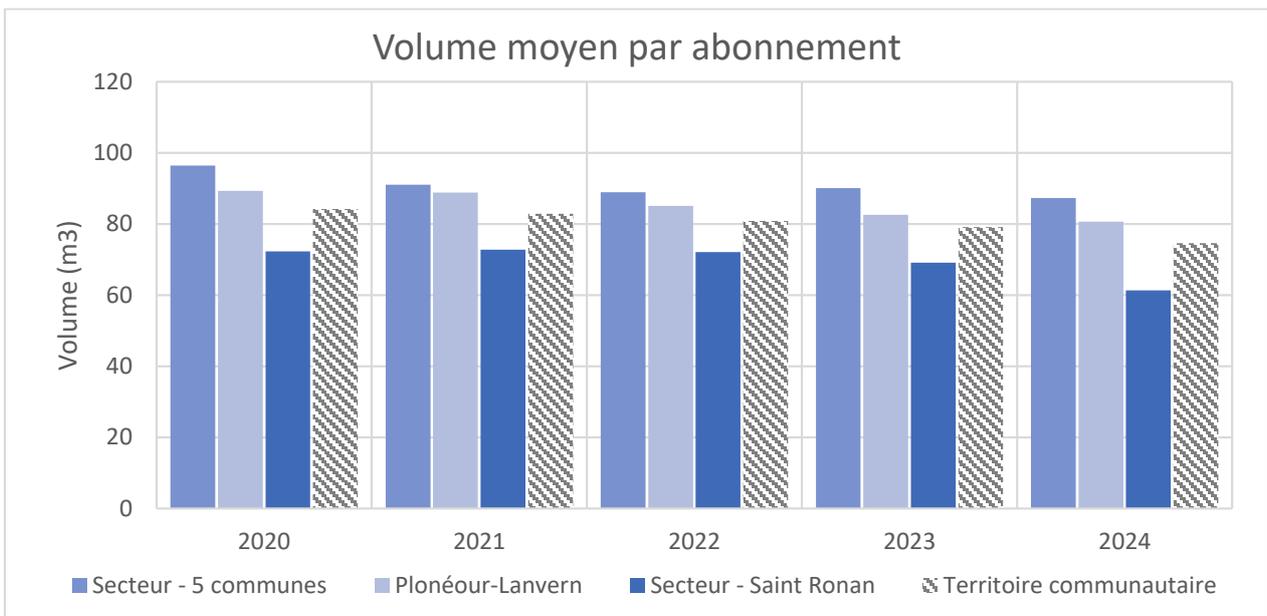
Volumes (m ³)	2021	2022	2023	2024	Variation N/N-1
Volume produit	808 773	785 060	802 531	842 164	4,94%
Volume importé	511 816	507 128	496 572	412 473	-16,94%
Volume exporté	283 303	242 541	222 127	215 802	-2,85%
Volume mis en distribution	1 037 286	1 049 647	1 076 976	1 038 835	-3,01%
Volume total vendu aux abonnés	904 074	900 283	893 117	851 969	-4,61%

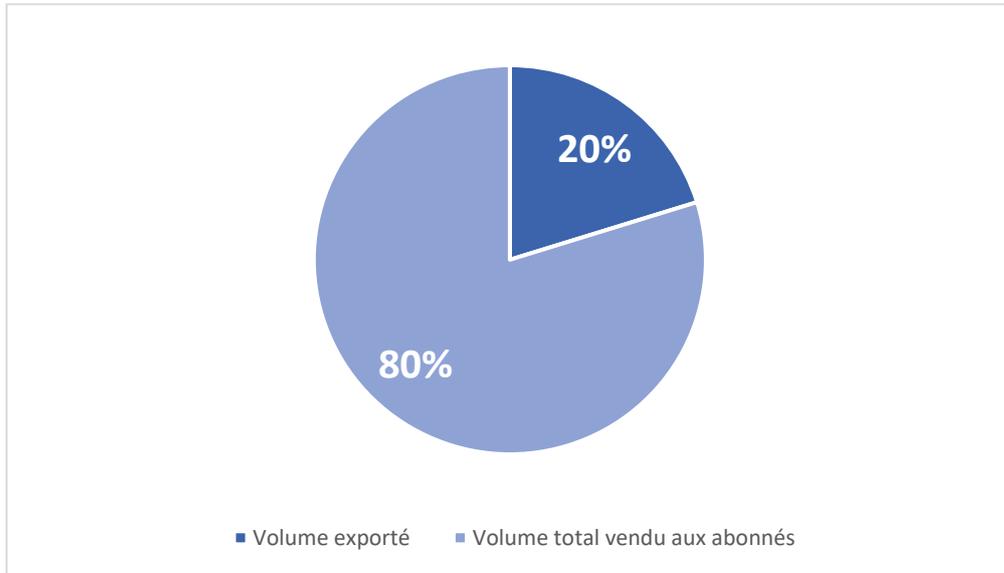
La consommation moyenne par abonnement est de : 74,61 m³ par an

2.4.3 Evolution des volumes sur le territoire communautaire depuis 2021.



2.4.4 Evolution de la consommation par abonnement





2.5 Longueur du réseau du territoire communautaire

Linéaire du réseau hors branchements	2020	2021	2022	2023	Variation n/n-1
Total du Linéaire du réseau hors branchements en km	627,7	633,8	637,1	638,8	0,27%

3 Tarification et recettes du service public de l’eau potable

3.1 Fixation des tarifs en vigueur

L’assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
16/10/2014	Décision de faire converger la tarification sur l’ensemble de la Communauté de Communes à l’horizon 2022.
05/10/2015	Tarifs 2016 de l’eau potable
05/10/2015	Avenant / Formule de révision des prix du règlement de service
29/09/2016	Tarifs 2017 de l’eau potable
27/10/2017	Avenant : formule de calcul du rendement pour les achats d’eau + intégration au bordereau des prix de la « Réforme Anti-Endommagement »
27/10/2017	Tarifs 2018 de l’eau potable
26/10/2018	Tarifs 2019 de l’eau potable
04/10/2019	Tarifs 2020 de l’eau potable
08/10/2020	Tarifs 2021 de l’eau potable
25/11/2021	Tarifs 2022 de l’eau potable – fin de la convergence tarifaire
01/01/2022	Nouveau contrat de délégation avec SAUR France, modification des Tarifs
24/11/2022	Tarifs 2023 de l’eau potable
23/11/2023	Tarifs 2024 de l’eau potable
20/11/2024	Tarifs 2025 de l’eau potable

Les tarifs concernant la part de la société SAUR France sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d’un coefficient défini au contrat.

Le service est assujetti à la TVA.

3.2 Prix du service de l’eau

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d’eau potable

Les abonnements sont payables d’avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

3.2.1 Redevance de pollution domestique

L'agence de l'eau a mis en place une réforme sur les redevances. Elle sera appliquée à partir du premier janvier 2025. Les 3 principaux axes de la réforme sont les suivants :

1. Promouvoir une meilleure performance des services d'eau et d'assainissement
2. Taxer davantage les prélèvements dans un contexte de raréfaction des ressources en eau
3. Renforcer le caractère pollueur-payeur de la fiscalité de l'eau

Redevance	1 ^{er} janvier 2022	1 ^{er} janvier 2023	1 ^{er} janvier 2024	1 ^{er} janvier 2025
Pollution domestique	0,3000	0,3000	0,3000	
Préservation des ressources en eau	0,0423	0,0423	0,0423	
Consommation d'eau potable				0,3300
Performance des réseaux d'eau				0,0200
Prélèvement sur la ressource en eau				0,0330
Total	0,3423	0,3423	0,3423	0,3830

3.3 Le prix de l'eau y compris la redevance de l'Agence de l'Eau

3.3.1 Evolution du tarif de l'eau

Désignation		1 ^{er} janvier 2023	1 ^{er} janvier 2024	1 ^{er} janvier 2025	Variation N/N-1
Part de l'exploitant					
Part fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	27,28	28,57	29,37	2,80 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N°1 (0 à 200 m ³)	0,7260	0,7482	0,7704	
	N°2 (201 à 6000 m ³)	0,7991	0,8248	0,8491	
	N°3 (au-delà de 6001 m ³)	0,7260	0,7482	0,7704	
Part de la collectivité					
Part fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	41,20	43,22	43,22	0 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (Tranches en m ³ /an)	N°1 (0 à 200 m ³)	0,8343	0,8752	0,8752	
	N°2 (201 à 6000 m ³)	0,7004	0,7347	0,7347	
	N°3 (au-delà de 6001 m ³)	0,5768	0,6051	0,6051	
Redevances et taxes					
[€ HT/m ³]	TVA	5,5 %	5,5 %	5,5 %	
	Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	0,0423	0,0423		
	Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	0,3000	0,3000		
	Consommation eau potable (agence de l'eau)			0,3300	
	Performance des réseaux d'eau potable (agence de l'eau)			0,0200	
	Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)			0,0330	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

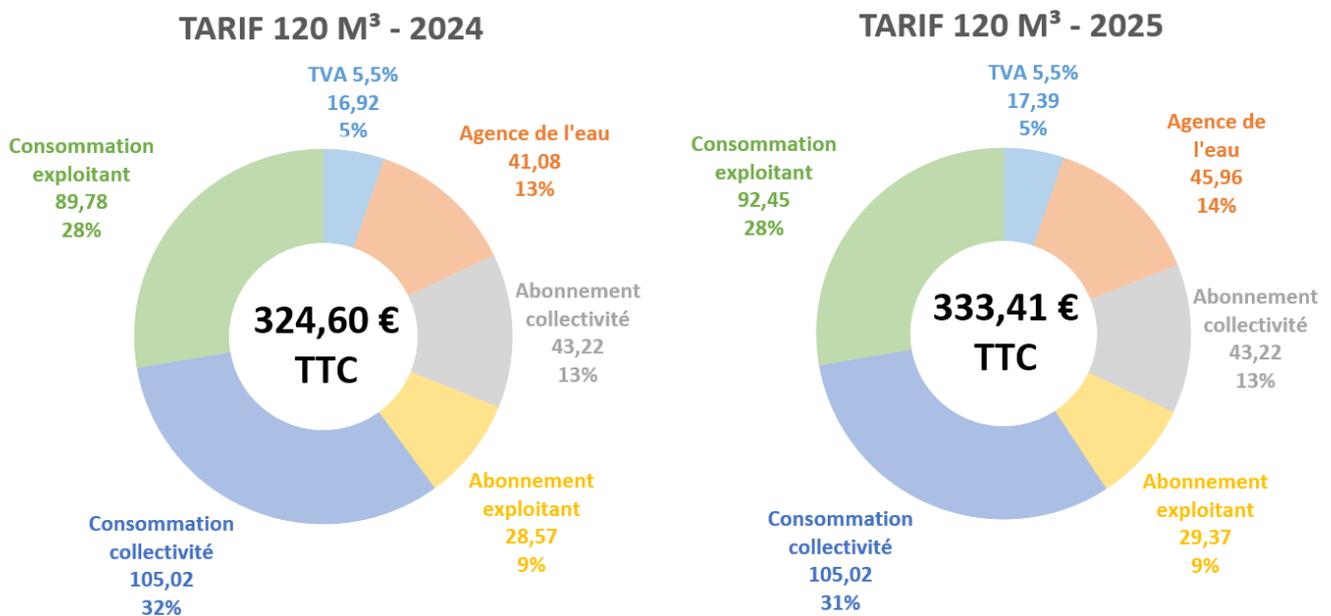
3.3.2 Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} janvier 2023	1 ^{er} janvier 2024	1 ^{er} janvier 2025	Variation N/N-1
Exploitant	117,35	118,35	121,82	2,93 %
Collectivité	141,32	148,24	148,24	0 %
Agence de l'eau	41,08	41,08	45,96	11,88 %
TVA	16,50	16,92	17,39	2,78 %
Total [€ TTC]	316,25	324,60	333,41	2,71 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+ 1,30 %

3.3.3 Evolution de la répartition de la facture d'un usager de 120 m³

- Répartition au 1^{er} janvier 2024 et au 1^{er} janvier 2025



3.3.4 Evolution des prix pour l'utilisateur

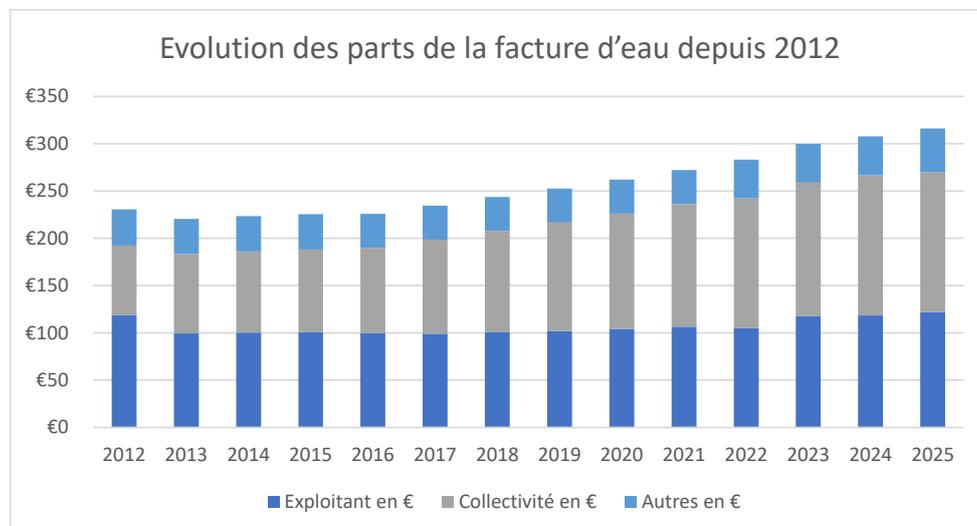
	2022	2023	2024	2025
Prix du m ³ pour un usager consommant 120 m ³	2,49 €/m ³	2,63 €/m ³	2,70 €/m ³	2,78 €/m ³
Prix du litre pour un usager consommant 120 m ³	0,0025 €/Litre	0,0026 €/Litre	0,0027 €/Litre	0,0028 €/Litre
Prix du m ³ pour un usager consommant 80 m ³	2,77 €/m ³	2,91 €/m ³	3,02 €/m ³	3,10 €/m ³
Prix du litre pour un usager consommant 80 m ³	0,0028 €/Litre	0,0029 €/Litre	0,0030 €/Litre	0,0031 €/Litre

3.4 Evolution des composantes du tarif depuis 2012

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1^{er} janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Exploitant en €	Collectivité en €	Autres en €	Total hors TVA en €
2012	119,05	73,22	38,4	230,67
2013	99,2	84,18	37,2	220,58
2014	100,25	85,87	37,2	223,32
2015	100,94	87,26	37,2	225,4
2016	99,5	90,38	36	225,88
2017	98,99	99,5	36	234,49
2018	100,5	107,05	36	243,55
2019	101,99	114,59	36	252,58
2020	104	122,14	36	262,14
2021	106,5	129,68	36	272,18
2022	104,84	137,2	41,08	283,12
2023	114,4	141,32	41,08	291,72
2024	118,35	148,24	41,08	307,67
2025	121,82	148,24	45,96	316,02

Pour mémoire, la convergence tarifaire s'est achevée fin 2021 et un nouveau contrat de délégation a commencé le 1^{er} janvier 2022.



3.5 Recette d'exploitation

3.5.1 Recette de la collectivité

Montants en € HT	2023	2024	Variation N/N-1
Recettes de vente d'eau			
- Recettes vente d'eau domestique	681 227 €	707 152 €	3,81%
- Recettes vente d'eau non domestique			
- Vente en gros*	47 204 €	49 845 €	5,59%
- Abonnements	442 237 €	494 576 €	11,84%
- Régularisations des ventes d'eau (+/-)		0	
- Reprise impayés antérieurs	10 683 €	27 388 €	156,36%
- Valeur impayés en cours	-21 208 €	-43 029 €	102,89%
- Redevance prélèvement n-1			
- Créances irrécouvrables	-116 €	-7 020 €	
Total recettes de vente d'eau	1 160 027 €	1 211 933 €	4,47%
Autres recettes			
- Loyer antennes + divers	12 033 €	12 254 €	1,84 %
- Loyers terrains	2 103 €	1 787 €	0 €
Total des recettes	1 174 163 €	1 253 372 €	6,75%

* Vente d'eau à Douarnenez Communauté + Mahalon

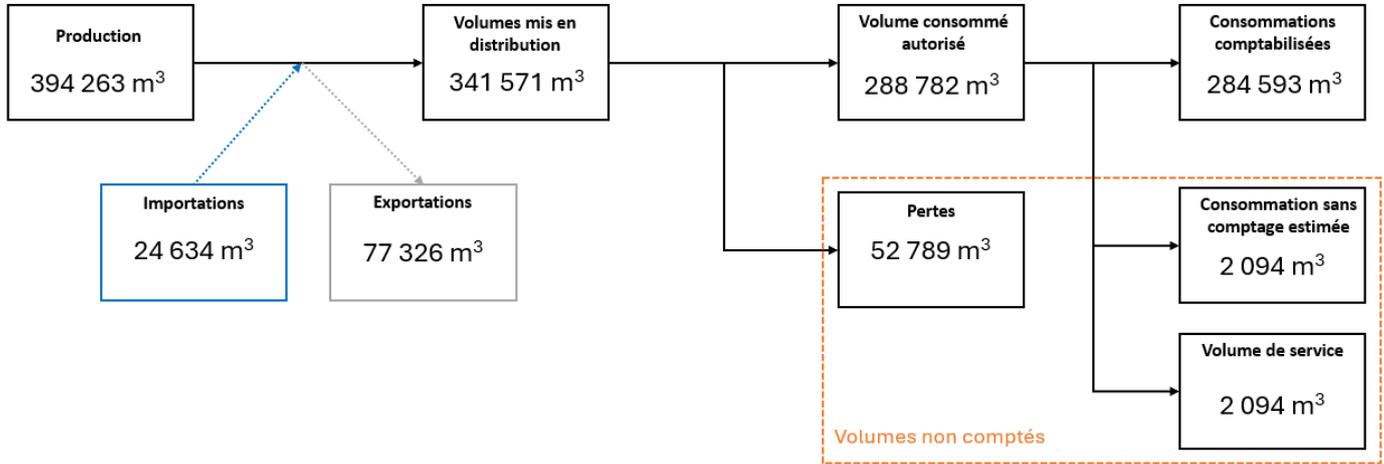
3.5.2 Recette de l'exploitant (CARE)

Montants en € HT	2023	2024	Variation N/N-1
Recettes de vente d'eau			
- Recettes vente d'eau domestique	679 038 €	649 092 €	-4,41%
- Vente en gros	49 444 €	49 846 €	0,81%
- Abonnements	382 191 €	329 118 €	-13,89%
- Régularisations des ventes d'eau (+/-)	-5 172 €	0 €	
Total recettes de vente d'eau	1 105 501 €	950 600 €	-14,01%
Autres recettes			
- Recettes liées aux travaux	220 000 €	178 800 €	-18,73%
- Autres recettes	60 900 €	68 700 €	12,81%
Total des recettes	1 386 401 €	1 198 100 €	-13,58%

4 Indicateurs de performance du service d'eau potable

4.1 Ancien Secteur Saint Ronan

4.1.1 Performances du réseau (période d'extraction des données)



La consommation sans comptage est évaluée à 2 094 m³.

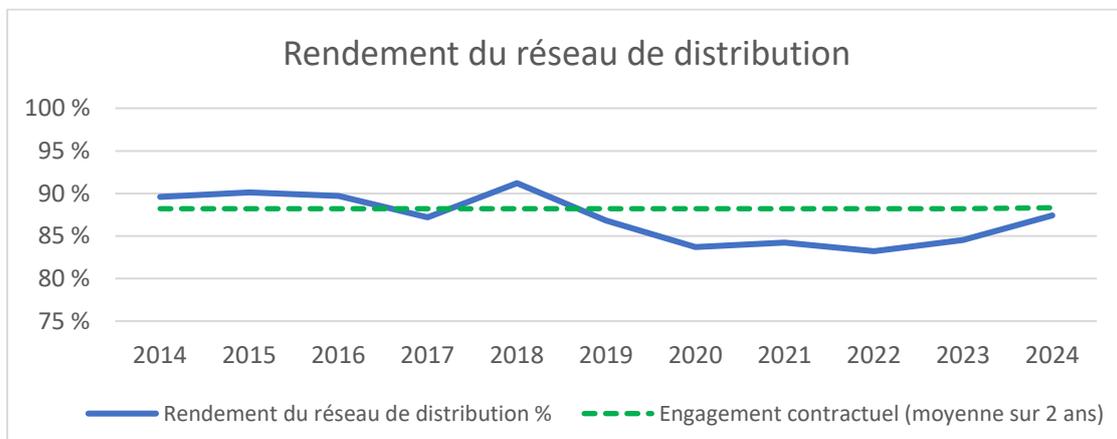
Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir, ...) sont évalués à 2 094 m³.

SAUR applique 0.5% des volumes produits et importés pour les besoins du réseau et 0,5% pour les volumes sans comptage, règle appliquée à l'échelle de tout le territoire communautaire.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

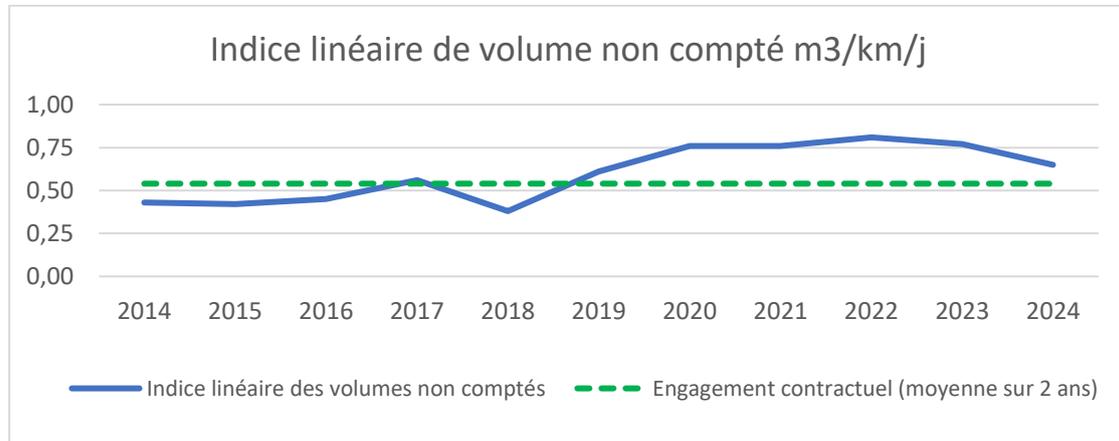
- Rendement du réseau de distribution = (consommations comptabilisées + exportations + estimation consommations sans comptage + volume de service) / (volume produit + importations)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Rendement du réseau de distribution %	90,1	89,7	87,2	91,2	86,8	83,7	84,2	83,2	84,5	87,5
Engagement contractuel (moyenne sur 2 ans) (rendement du réseau supérieur à la valeur suivante)										88,3



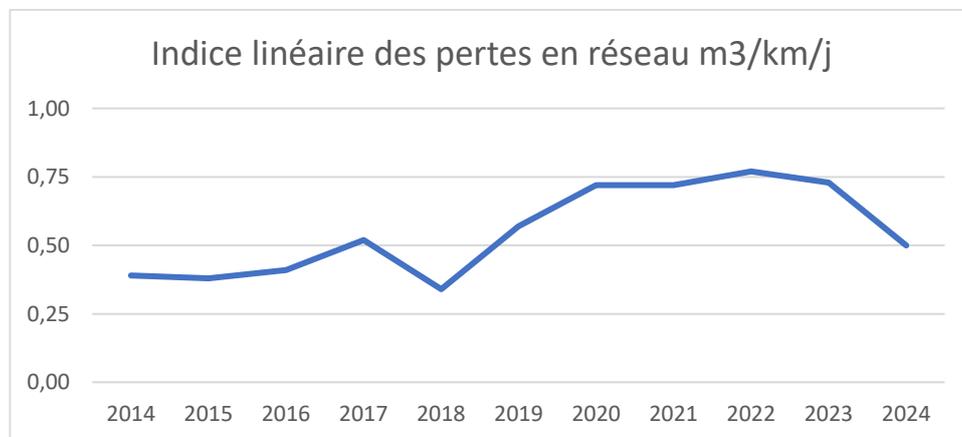
- Indice linéaire de volume non compté m³/km/j = (estimation consommations sans comptage + volume de services + pertes) / longueur du réseau hors branchements

Secteur Saint Ronan	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Indice linéaire des volumes non comptés	0,43	0,42	0,45	0,56	0,38	0,61	0,76	0,76	0,81	0,77	0,65
Engagement contractuel du maintien de la moyenne sur 2 ans (indice au-dessous des valeurs suivantes)											0,54



- **Indice linéaire de pertes en réseau m³/km/j** = pertes / longueur du réseau hors branchements

Secteur Saint Ronan	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire des pertes	0,39	0,38	0,41	0,52	0,34	0,57	0,72	0,72	0,77	0,73

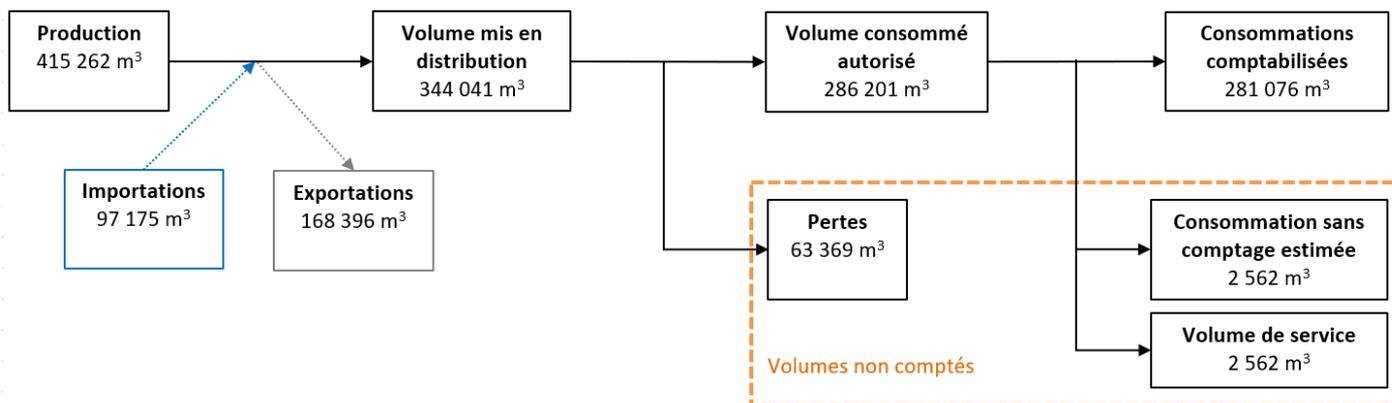


- **indice linéaire de consommation** = (consommations comptabilisées + estimation consommations sans comptage + volume de service) / (365*longueur du réseau hors branchements)

Secteur Saint Ronan	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Indice linéaire de consommation m³/km/j	3,37	3,51	3,61	3,55	3,51	3,72	3,69	3,78	3,8	3,95	4,17

4.2 Ancien Secteur 5 Communes

4.2.1 Performances du réseau (période d'extraction des données)



La consommation sans comptage est évaluée à 2 562 m³.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir, ...) sont évalués à 2 562 m³.

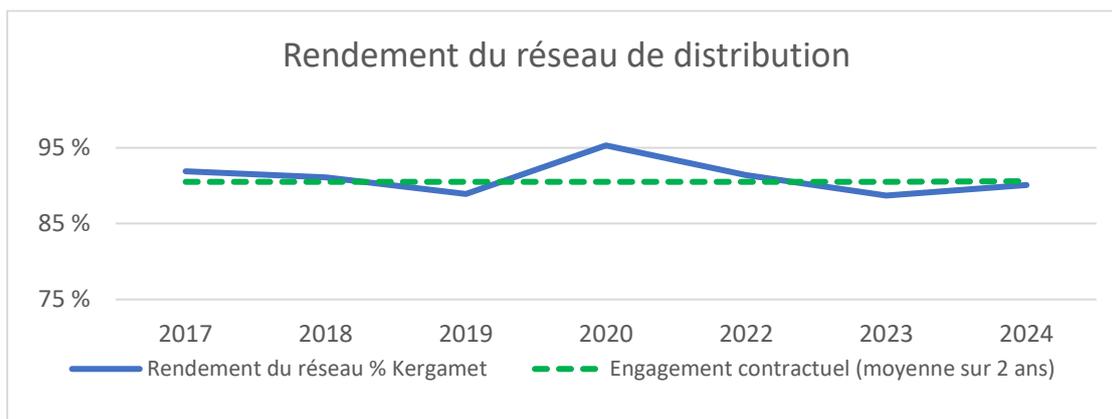
SAUR applique 0.5% des volumes produits et importés pour les besoins du réseau et 0,5% pour les volumes sans comptage, règle appliquée à l'échelle de tout le territoire communautaire.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **Rendement du réseau de distribution** = (consommations comptabilisées + exportations + estimation consommations sans comptage + volume de service) / (volume produit + importations)

Secteur 5 communes	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Rendement du réseau % Kergamet	91,1*	91,9*	90,5*	91,9	91,1	88,9	95,3	94,2	91,4	88,7	90,1
Rendement du réseau % PAG	80,2	82	85,3								
Engagement contractuel (moyenne sur 2 ans) (rendement du réseau supérieur à la valeur suivante)											90,6

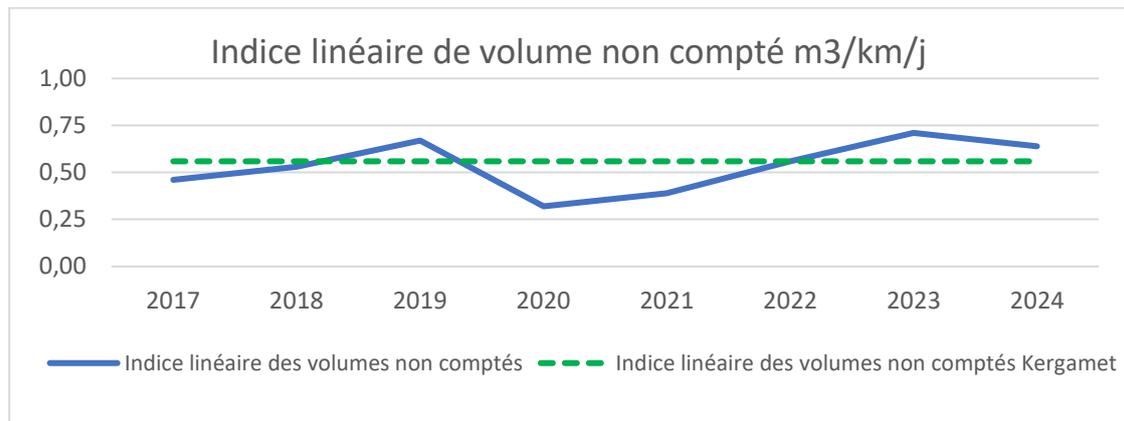
* Sans Mahalon, depuis 2017 territoire à 5 communes



- **Indice des volumes non comptés m³/km/j** = (estimation consommations sans comptage + volume de services + pertes) / longueur du réseau hors branchements

Secteur 5 communes	2015	2016	2017*	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Indice linéaire des volumes non comptés Kergamet	0,43	0,49	0,46	0,53	0,67	0,32	0,39	0,56	0,71	0,64
Indice linéaire des volumes non comptés PAG	0,71	0,58								
Engagement contractuel (moyenne sur 2 ans) (indice au-dessous des valeurs suivantes)										0,56

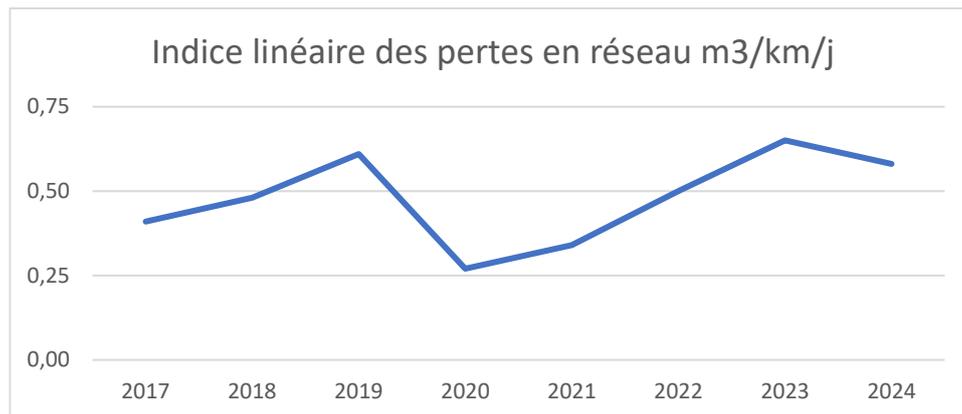
*Depuis 2017 territoire à 5 communes



- **Indice linéaire de pertes en réseau m³/km/j** = pertes/longueur du réseau hors branchements

Secteur 5 communes	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Indice linéaire secteur 5 communes	0,41	0,48	0,61	0,27	0,34	0,5	0,65	0,58

*Depuis 2017 territoire à 5 communes

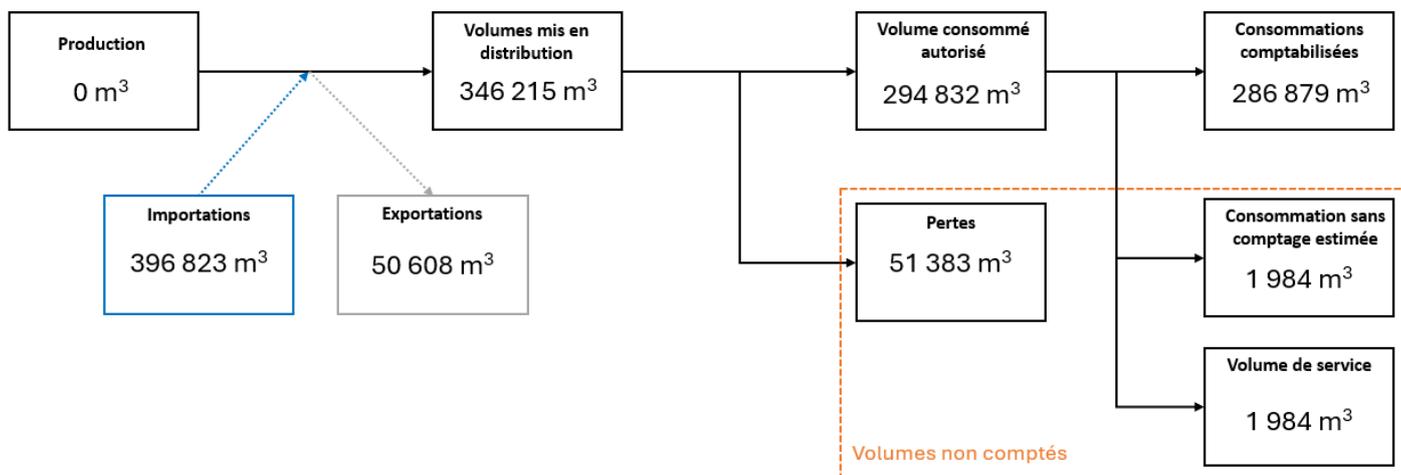


- **indice linéaire de consommation m³/km/j** = (consommations comptabilisées + estimation consommations sans comptage + volume de service + volume exporté) / (365*longueur du réseau hors branchements)

Secteur 5 communes	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Indice linéaire de consommation Secteur 5 communes	4,9	4,91	5,42	5,49	5,32	5,14	5,26

4.3 Ancien secteur Plonéour-Lanvern

4.3.1 Performance du réseau



La consommation sans comptage est évaluée à 1 984 m³.

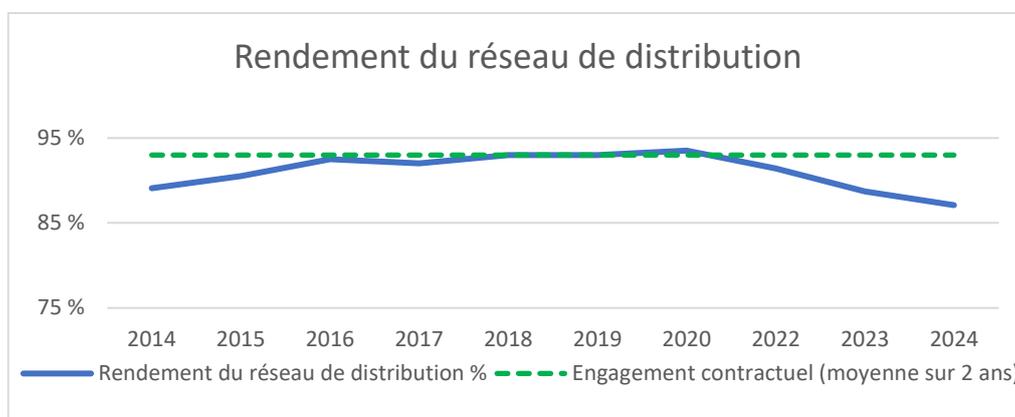
Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir, ...) sont évalués à 1 984 m³.

Saur applique 0.5% des volumes produits et importés pour les besoins du réseau et 0,5% pour les volumes sans comptage, règle appliquée à l'échelle de tout le territoire communautaire.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

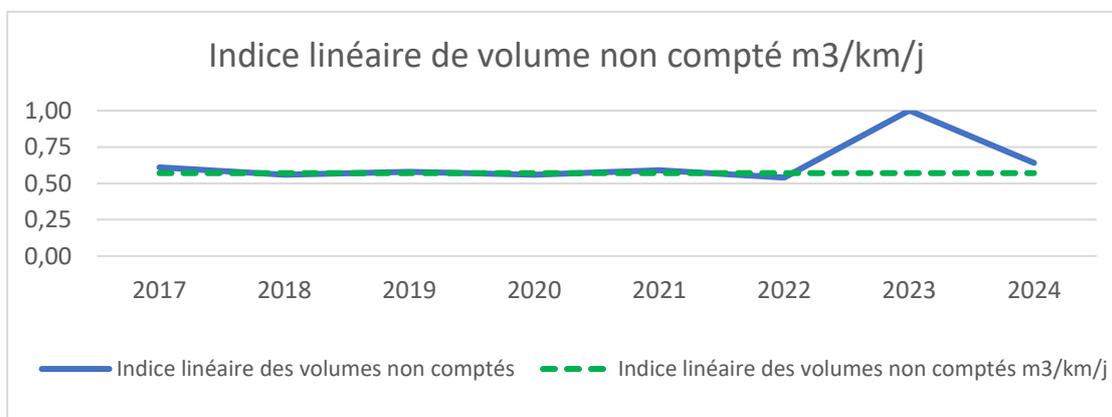
- Rendement du réseau de distribution = (consommations comptabilisées + exportations + estimation consommations sans comptage + volume de service) / (volume produit + importations)

Secteur Plonéour Lanvern	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Rendement du réseau de distribution %	89,1	90,5	92,5	92	93	93	93,5	92,7	94	88,7	87,1
Engagement contractuel (moyenne sur 2 ans) (rendement du réseau supérieur à la valeur suivante)											93,0



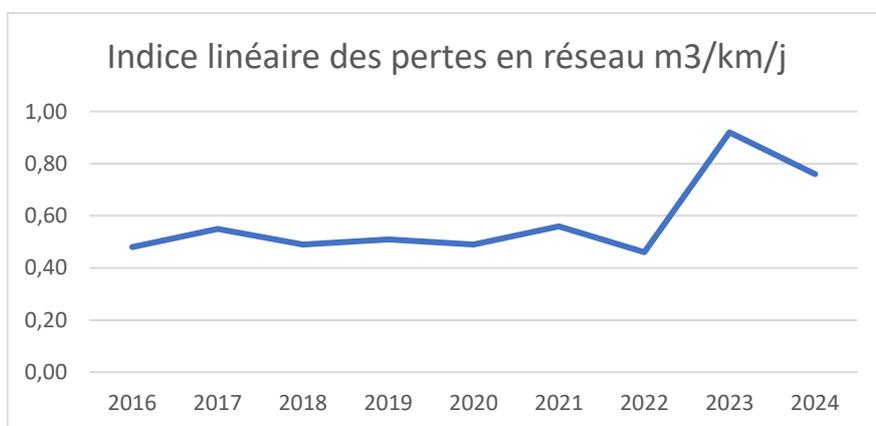
- Indice des volumes non comptés = (estimation consommations sans comptage + volume de services + pertes) / longueur du réseau hors branchements

Secteur Plonéour Lanvern	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Indice linéaire des volumes non comptés m ³ /km/j	0,55	0,61	0,56	0,58	0,56	0,59	0,54	1	0,64
Engagement contractuel (moyenne sur 2 ans) (indice au-dessous des valeurs suivantes)									0,57



- **Indice linéaire de pertes en réseau** = pertes/longueur du réseau hors branchements

Secteur Plonéour Lanvern	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Indice linéaire des pertes en réseau m ³ /km/j	0,48	0,55	0,49	0,51	0,49	0,56	0,46	0,92	0,76



- **indice linéaire de consommation** = (consommations comptabilisées + estimation consommations sans comptage + volume de service + volume exporté) / (365*longueur du réseau hors branchements)

Secteur Plonéour Lanvern	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Indice linéaire de consommation m ³ /km/j	6,2	6,29	6,55	6,73	7	7,56	7,16	6,55	4,62

4.4 Territoire communautaire

4.4.1 Qualité de l'eau

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

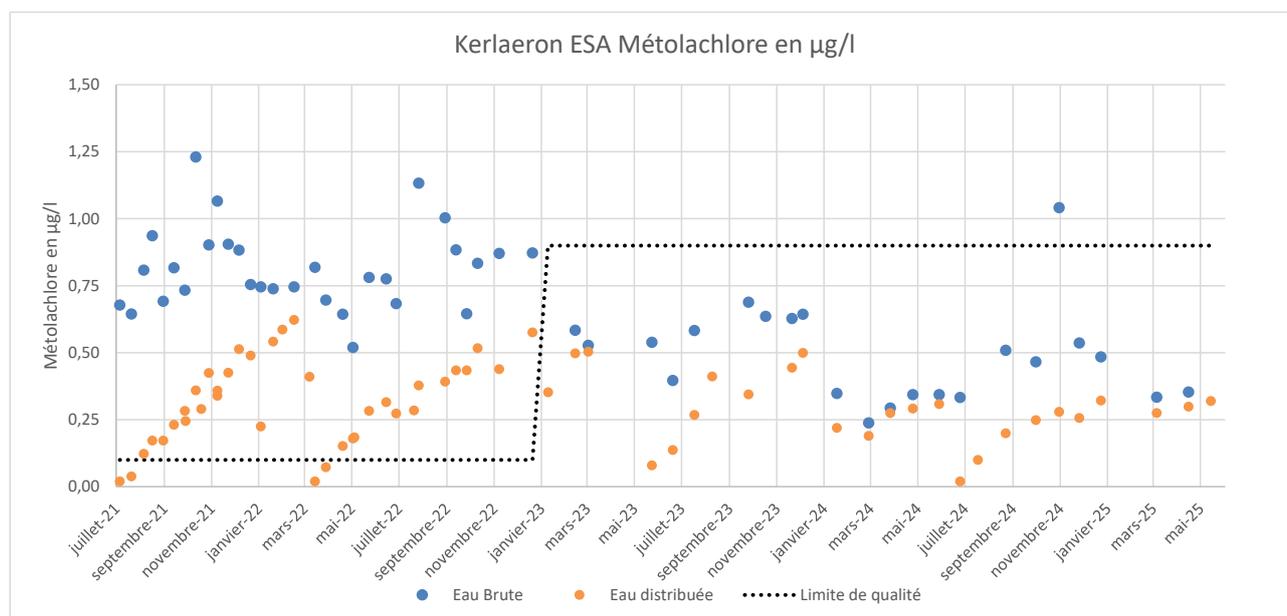
Nature de l'analyse	Nombre d'échantillons analysés (ARS)	Nombre d'échantillons conformes (ARS)	% Conformité (ARS)	Nombre d'échantillons analysés (Exploitant)	Nombre d'échantillons conformes (Exploitant)	% Conformité (Exploitant)
Bactériologique	11	11	100	-	-	-
Physicochimique	11	11	100	42	42	100
Nombre total d'échantillons	11	11	100	42	42	100

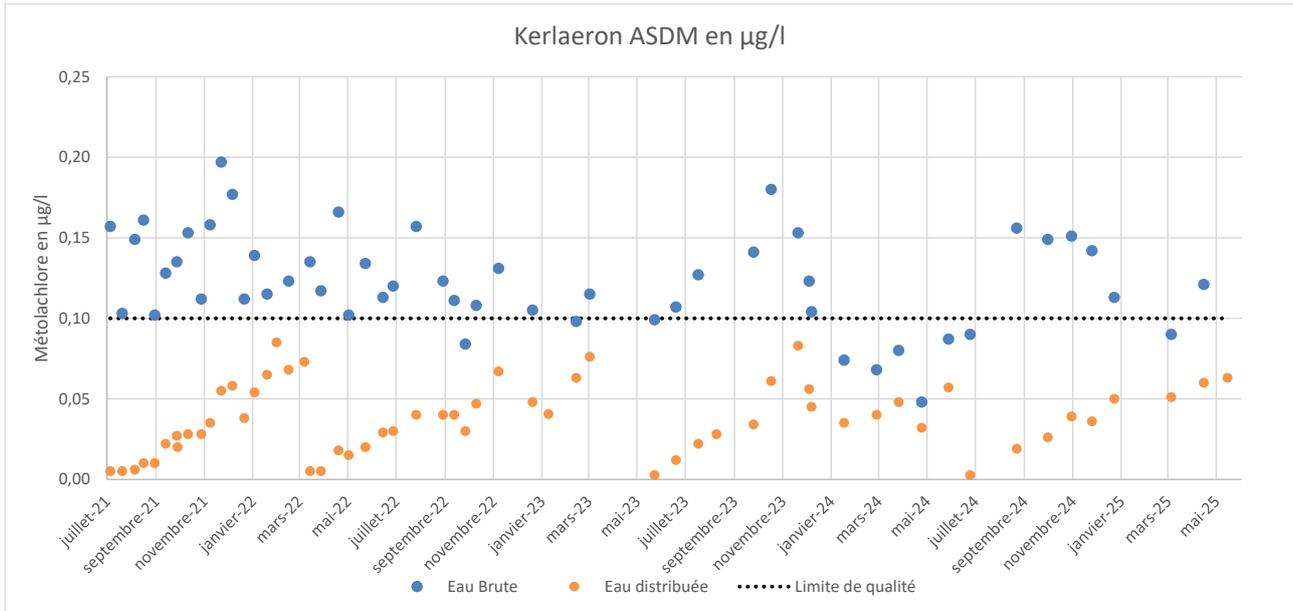
4.4.2 Suivi des métabolites

L'arrêté ministériel du 30 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées aux articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du Code de la santé publique, modifie la limite de qualité du paramètre ESA-métolachlore.

- Ressource de Saint Ronan

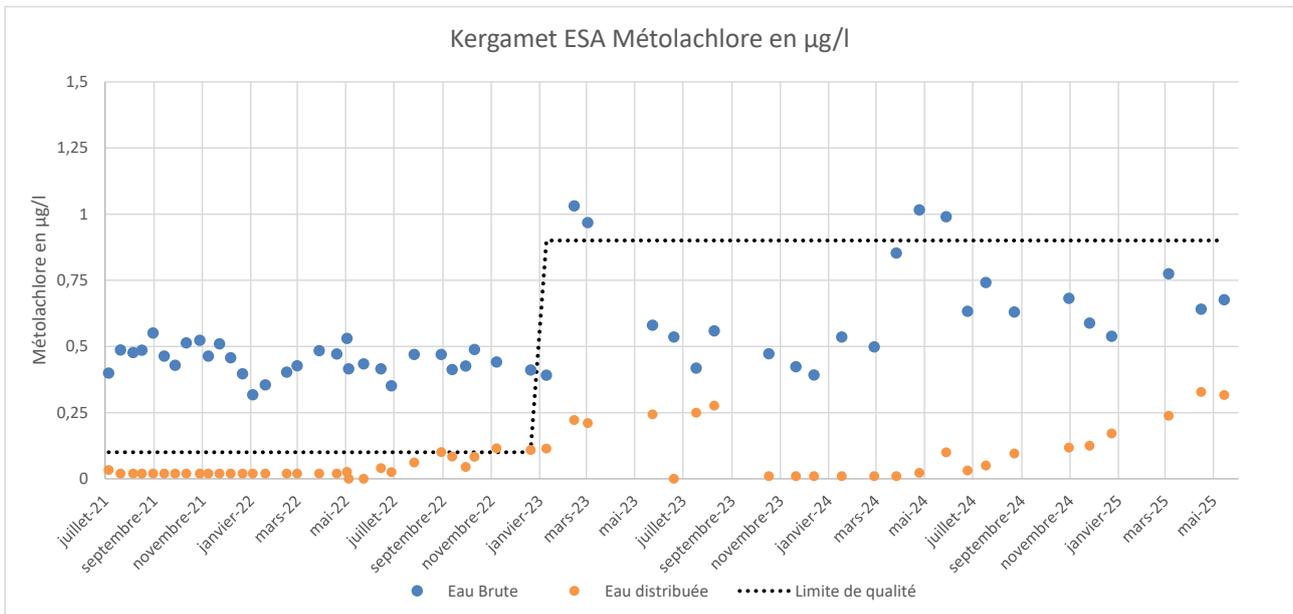
Le site de traitement de Saint Ronan comporte une unité en location pour traiter l'ASDM (2-Aminosulfonyl-N, Ndiméthylnicotin) à la suite le suivi renforcé mis en place pour l'ASDM et ESA Métolachlore. Les changements de charbon sont effectués en moyenne au bout de 10 mois pour un montant de 16 912 € HT. Le coût annuel de la location des filtres est de 29 184 € HT.

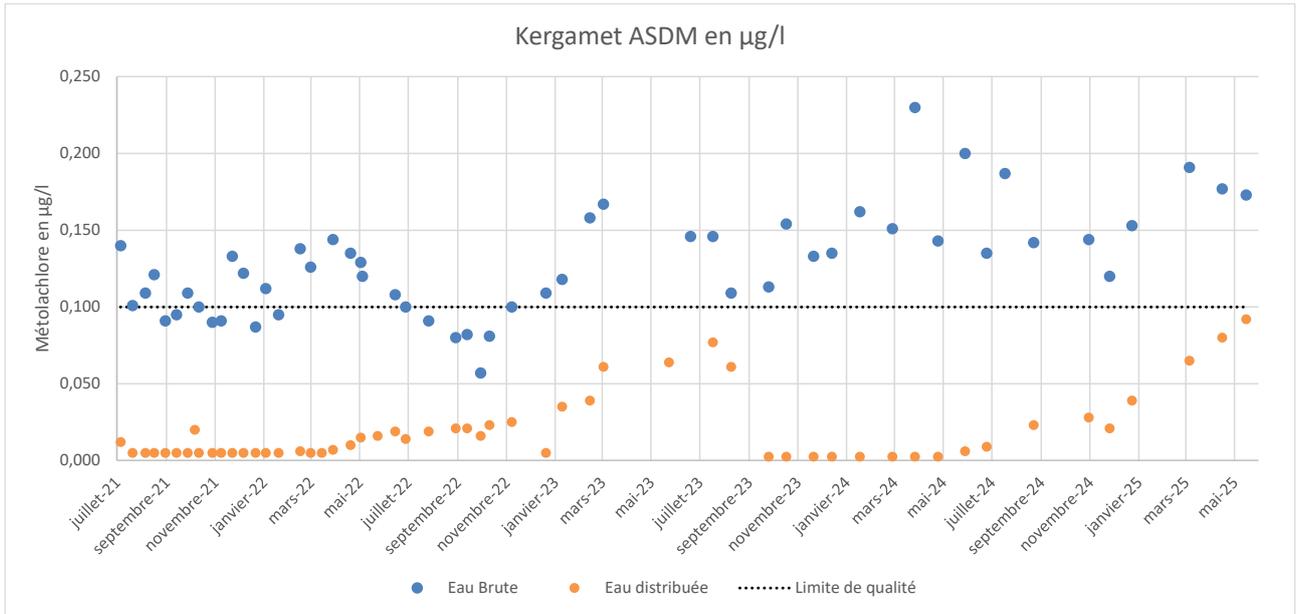




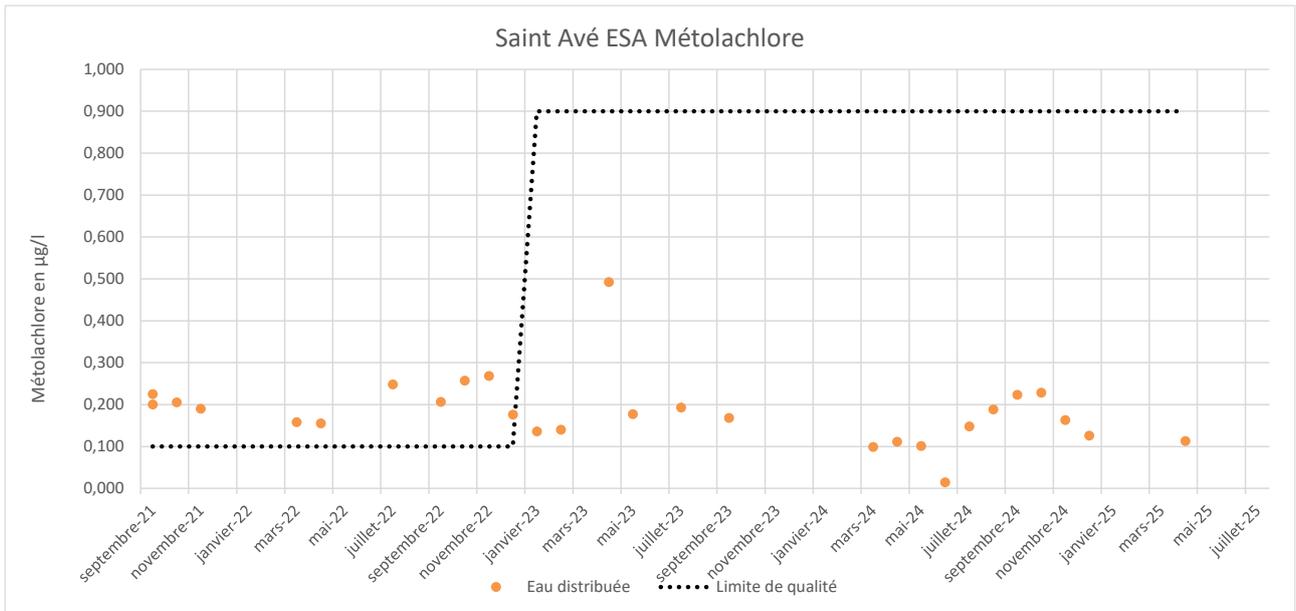
- Ressource de Kergamet

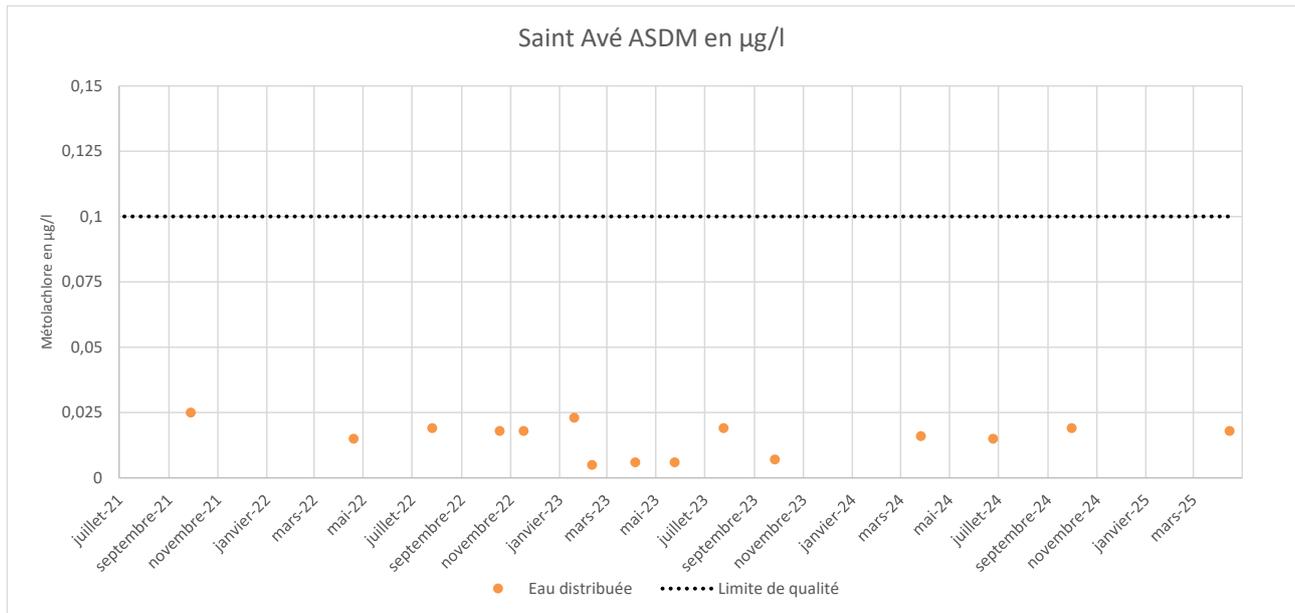
Le site de traitement de **Kergamet** a été modifié pour traiter l’ASDM (2-Aminosulfonyl-N, Ndimethylnicotin) à la suite le suivi renforcé mis en place pour l’ASDM et ESA Métopachlore. Le premier changement du charbon actif en grain (CAG) a eu lieu en septembre 2023.





- Ressource de Saint Avé





4.4.3 Protection des ressources en eau

- Indice d'avancement de la protection de la ressource

Les secteurs de Saint Ronan et Kergamet et Saint Avé, présentent un indice de protection de la ressource de 100%.

0 %	Aucune action	
20 %	Etudes environnementales et hydrogéologiques en cours	
40 %	Avis de l'hydrogéologue rendu	
50 %	Dossier déposé en préfecture	
60 %	Arrêté préfectoral	
80 %	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)	
100 %	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté	-Saint Ronan -Kergamet -Saint-Avé

Comités de suivi:

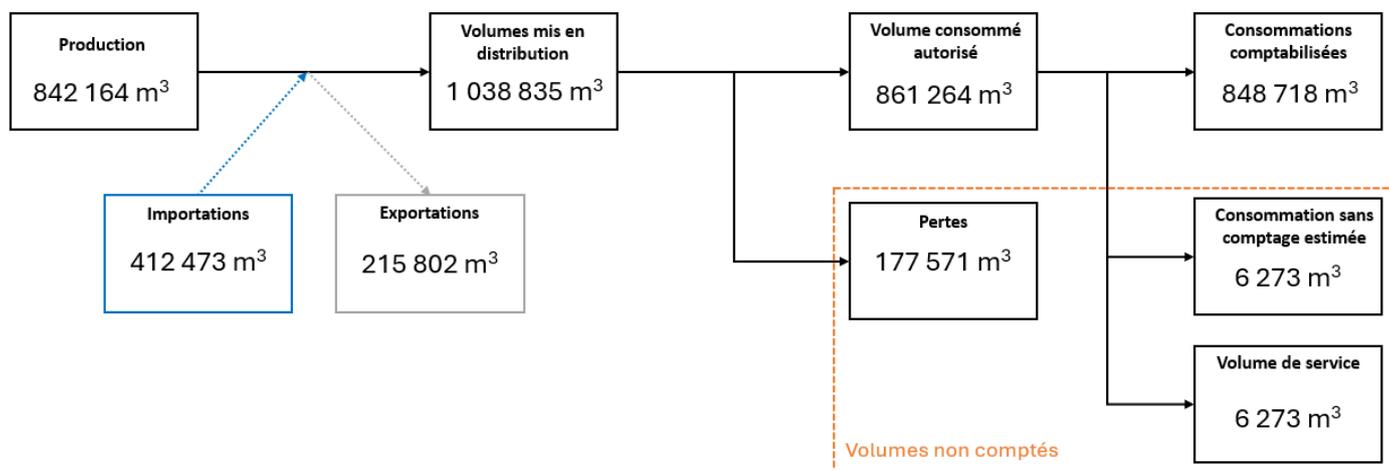
- Septembre 2023 : comité de suivi de Saint Ronan
- Décembre 2023 : comité de suivi de Kergamet
- Décembre 2024 : Comité de suivi de Saint Avé

4.4.4 Connaissance et gestion patrimoniale du réseau

- Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau **arrêté du 2 décembre 2013 à compter de janvier 2013**

PARTIE A : PLAN DES RESEAUX		
Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du réseau : 15 points sur 15		
	POINTS ATTRIBUES	NOTE
Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs de mesures	10	10
Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux	5	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX		
Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du réseau : 30 points sur 30		
Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques.	10	10
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètre : 95 %	5	5
Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	/	/
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose : 100 %	10 à 15	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX		
Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du réseau : 75 points sur 75		
Localisation des ouvrages annexes et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	10	10
Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution	10	10
Localisation des branchements sur le plan des réseaux	10	10
Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	10	10
Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	10	10
Localisation à jour des autres interventions sur le réseau	10	10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10	10
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	5	5
L'indice de connaissance et de gestion des réseaux eau potable est de 120 / 120 points		

4.4.5 Performance du réseau (période d'extraction des données)



La consommation sans comptage est évaluée à 6 273 m³.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir, ...) sont évalués à 6 273 m³.

SAUR applique 0.5% des volumes produits et importés pour les besoins du réseau et 0,5% pour les volumes sans comptage, règle appliquée à l'échelle de tout le territoire communautaire.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **Rendement IDM (Indice du Maire)** = le rendement IDM correspond au ratio des volumes d'eau consommés autorisés sur les volumes mis en distribution.

Rendement IDM %	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Secteur Saint Ronan	90,1	89,7	87,2	91,2	86,8	83,7	84,2	89,4	85,58	85,85
Secteur 5 Communes	-	-	91,9	91,1	88,9	95,3	94,2			
Secteur Plonéour-Lanvern	90,5	92,5	92,0	93,0	93,0	93,5	92,7			
Engagement contractuel du maintien de la moyenne sur 2 ans (Rendement du réseau supérieur aux valeurs suivantes)										90,8

- **Indice des volumes non comptés** = (estimation consommations sans comptage + volume de services + pertes) / longueur du réseau hors branchements

Indice linéaire des volumes non comptés m ³ /km/j	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Secteur Saint Ronan	0,45	0,56	0,38	0,61	0,76	0,76	0,65	0,86	0,82
Secteur 5 Communes	-	0,46	0,53	0,67	0,32	0,39			
Secteur Plonéour-Lanvern	0,55	0,61	0,56	0,58	0,56	0,59			
Engagement contractuel du (moyenne sur 2 ans) (indice au-dessous des valeurs suivantes)									0,56

- **Indice linéaire de pertes en réseau** = pertes/longueur du réseau hors branchements

Indice linéaire des pertes en réseau m ³ /km/j	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Secteur Saint Ronan	0,41	0,52	0,34	0,57	0,72	0,72	0,59	0,81	0,76
Secteur 5 Communes	-	0,41	0,48	0,61	0,27	0,34			
Secteur Plonéour-Lanvern	0,48	0,55	0,49	0,51	0,49	0,56			

- **indice linéaire de consommation** = (consommations comptabilisées + estimation consommations sans comptage + volume de service + volume exporté) / (365*longueur du réseau hors branchements)

Indice linéaire de consommation m ³ /km/j	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Secteur Saint Ronan	3,61	3,55	3,51	3,72	3,69	3,78	4,99	4,79	4,62
Secteur 5 Communes	-	4,68	4,90	4,91	5,42	5,49			
Secteur Plonéour-Lanvern	6,20	6,29	6,55	6,73	7,00	7,56			

4.4.6 Renouvellement des réseaux

Linéaire du réseau hors branchements	2020	2021	2022	2023	2024	Variation n/n-1
Ancien Secteur Saint Ronan	1,32	1,58	-	-	-	-
Ancien Secteur 5 Communes	1,32	1,58	-	-	-	-
Ancien Secteur PLONEOUR-LANVERN	0,48	0,57	-	-	-	-
Total du Linéaire renouvelé hors branchements en km	3,128	3,724	3,930	5,965	4,991	-16,33%

- **Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0,68**

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

5 Financement des investissements du service

5.1 Travaux engagés au cours de l'exercice 2024

N° de dossier	Type de travaux	Objet des travaux	Commune	Montant	Contributions demandeurs
E24-013	Renouvellement	TREOGAT - Route de Tréogat / Lesvagnol	Tréogat	151 697,58 € HT	
E24-025	Renouvellement	Ti Gwarem	Plonéour	141 982,78 € HT	
E24-053	Renouvellement	GPR Jarnellou	Plovan	154 380,63 €HT	
A22-001	Renouvellement	Travaux AEP Bourg	Gourlizon	65 420,80 €HT	
A22-001	Renouvellement	MOE AEP Bourg	Gourlizon	11 638,75 €HT	
E24-061	Renouvellement	Tréluant	Plonéour	9 070,22 €HT	
E15-044	Renouvellement	Aménagement Bourg	Plozévet	389 602,94 €HT	
E22-052	Extension	Lotissement Communal	Plovan	25 910,52 €HT	12 955,26 €HT
E23-036	Extension	Lotissement Communal	Plozévet	43 550,18 €HT	21 775,09 €HT
E22-032	Extension	Guenforc'h	Landudec	12 328,45 € HT	10 328,45 €HT
E24-004	Entretien	Campagnes de nettoyage de forage	CCHPB	TVX : 46 633,8 €HT MOE : 14 645,0 €HT	
E24-017	Gestion forestière	Travaux de broyage	CCHPB	2 706,50 €HT	
E24-017	Gestion Forestière	Assistance technique	CCHPB	3 200 €HT	
E24-017	Gestion Forestière	Entretien Boisement	CCHPB	7 980 €HT	
E24-020 E24-035	Poteaux Incendie – Contrôle	Contrôle des Hydrants	CCHPB	1 720 €HT 5 200 €HT	
E24-015 E24-056	Poteaux Incendie – Travaux	Travaux PI 1 & 2	CCHPB	5 555 €HT 7 900,89 €HT	
E24-014 E24-043	Poteaux Incendie – Peinture	Peinture PI 1 & 2	CCHPB	2 226,90 €HT 1 113,45 €HT	

5.2 Etat de la dette

5.2.1 Ancien Secteur Saint Ronan :

La Communauté de Communes n'a pas réalisé de remboursement au cours de l'exercice sur ce territoire.

5.2.2 Ancien secteur 5 communes

	2020	2021	2022	2023	2024
En cours de la dette au 31 décembre	146 834 €	131 378 €	115 949 €	101 856 €	84 343 €
Remboursements au cours de l'exercice	15 486 €	15 456 €	15 486 €	17 165 €	18 050 €
Dont en intérêts	62 €	0	57 €	307 €	4 165 €
Dont en capital	15 424 €	15 456 €	15 429 €	14 093 €	13 885 €

5.2.3 Ancien secteur Plonéour-Lanvern

La communauté de communes n'a pas réalisé de remboursement au cours de l'exercice sur le territoire de Plonéour - Lanvern.

5.2.4 Territoire Communautaire

	2020	2021	2022	2023	2024
En cours de la dette au 31 décembre	146 834 €	131 378 €	115 949 €	101 856 €	84 343 €
Remboursements au cours de l'exercice	15 486 €	15 456 €	15 486 €	17 165 €	18 050 €
Dont en intérêts	62 €	0	57 €	307 €	4 165 €
Dont en capital	15 424 €	15 456 €	15 429 €	14 093 €	13 885 €

5.3 Amortissements réalisés sur la Communauté de Communes

Montant de la dotation aux amortissements	2019*	2020	2021	2022	2023	2024
Actifs	788 658,02	518 780,69	540 433,41	598 922,52	636 005,36	665 188,00
Subventions	183 705,75	122 074,42	126 160,97	131 293,50	144 314,31	153 564,00

* Actifs : dont 272 044,64 € de 2016 et 2017

* Subventions : dont 67 743,71 € de 2016 et 2017

5.4 Présentation du programme de travaux présenté à l'assemblée délibérante lors du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2025

5.4.1.1 Projets envisagés en 2025 :

En fonctionnement :

Phase 2 des comités de suivi des ressources : (10 000 €)

En investissement (Projets annuels et Pluriannuel) :

Optimisation des usines de production d'eau potable pour répondre aux évolutions réglementaires sur la **problématique des métabolites de pesticides**. Au stade de l'AVP le montant estimé des travaux sur Saint Ronan et Saint Avé était compris entre 770 000 et 932 000 €. Il a été décidé de limiter les travaux à l'usine de saint Ronan pour un montant de 500 000 €. Ce projet bénéficie d'un accompagnement de la DETR de 100 000 €.

Réhabilitation complète du site de Kerlavar en Plonéour Lanvern. Le génie civil n'a pas bénéficié d'entretien depuis sa création en 1955. Le montant des travaux est estimé au stade AVP à 341 000 €. Ce chantier est le dernier issu du schéma directeur de 2016.

Mise en œuvre du plan d'actions de l'aire d'alimentation des ressources de Kergamet 50 000 € par an sur 3 ans, pour entre autres, réaliser des acquisitions de terrain. Une demande d'institution du Droit de préemption sur l'aire d'alimentation du captage a été déposé en préfecture en août 2024.

Inscriptions des **extensions de réseau**, afin de répondre aux divers projets d'urbanisation des communes et des demandes de branchement nécessitant des extensions (150 000 €). Ces opérations génèrent des recettes dans le cadre des fonds de concours des communes ou des participations des demandeurs pour les branchements.

Déconstruction d'une propriété pour sécuriser les ressources de Saint Ronan (estimation à 100 000 €)

5.4.1.2 Gestion patrimoniale :

400 000 €HT de renouvellement pour la gestion patrimoniale. Cette ligne budgétaire permet le renouvellement de 2,5 à 3,5 km de réseau soit un indice de renouvellement de 0,4 à 0,55.

Campagne de nettoyage de 3 des 4 forages répartis sur le territoire de la communauté de communes (60 000 €). Le forage de Ty Nevez Scuiller en Plogastel a bénéficié d'un entretien en 2017.

5.4.1.3 Autres :

Plan de gestion forestière : pour réaliser l'entretien des 82 hectares de boisement et des terrains appartenant à la communauté de communes en lien avec les ressources en eau potable, 20 000 €HT sont à budgétiser en 2025

Contrôle et entretien du parc des poteaux incendie : 28 300 € pour 2025.

5.4.2 Les recettes envisagées en 2025 et pluriannuelles :

- Recettes facture d'eau : 1 000 000 €
- Participations aux extensions : 100 000 €
- Subvention : 100 000 € DETR

5.5 Présentation des subventions accordées par l'assemblée délibérante 2024

Nom du bénéficiaire	Montant de la subvention
2024 – le projet de l'association AFIDESA a été financé par le budget assainissement	Budget Assainissement
2023 - AFIDESA - Association Finistérienne pour le Développement du Sanguié, le Sanguié étant une province du Burkina Faso	3 000 €HT
2022 - AFIDESA - Association Finistérienne pour le Développement du Sanguié, le Sanguié étant une province du Burkina Faso	3 000 €HT
2021 – Participation au projet du Département du Finistère pour l'amélioration du réseau eau potable de Joffreville à Madagascar	3 000 €HT
2020 – AFIDESA : forage province du Sanguié au Burkina-Faso	3 000 €HT
2019 - DILé Burkina-Faso : réhabilitation de 43 forages d'eau potable, sur les communes de Pô et de Tiébélé, provine de Nahouri	3 000 €HT
2018 - Experts – Solidaires : construction d'un réseau d'eau dans le village côtier d'Ampasindava, région Diana, Madagascar	3 000 €HT
2017 – Comité de Sauvegarde de Saint Ronan Plozévet – Bénin réalisation d'un puits	3 000 €HT
2016 – DILé Burkina-Faso réalisation de forages	3 333 €HT
2015 – DILé Burkina-Faso réalisation de forages	3 333 €HT
2014 – DILé Burkina-Faso réalisation de forages	3 333 €HT

Rappel des règles :

La commission décide de subventionner uniquement les actions en faveur de la protection, de la production et de la distribution de l'eau potable, pour un montant maximum annuel de 3 500 €TTC. Les demandes devront être présentées en commission EAU après montage d'un dossier de subvention conformément aux règles de la communauté de communes.

6 Participation aux factures d'eau

6.1 Prise en charge des demandes des CCAS

La commission Eau, du 28 janvier 2015, a demandé :

- Qu'un règlement de prise en charge des demandes des CCAS soit mis en place.
- Que l'ensemble des communes du territoire soit informé de la procédure

Règles présentées au Conseil Communautaire du 8 juin 2015

Le Fonds de Solidarité pour le Logement est à solliciter en priorité, notre fermier ayant signé la convention du Conseil départemental. En cas de refus du FSL ou de prise en charge partielle de la facture d'eau, une aide peut être apportée par le budget eau suivant les règles suivantes :

- 1^{ère} demande prise en charge à 100%
- 2^{ème} demande prise en charge à 50%
- 2 prises en charge sur une période de 5 ans
- Dès la 1^{ère} prise en charge, le bénéficiaire a obligation de mensualiser le règlement de sa facture d'eau.
- Non prise en charge des pénalités si elles existent.

Pour compléter cette procédure, il est demandé de faire parvenir pour la 1^{ère} semaine du mois de janvier de l'année n+1 au service EAU les éléments suivants pour chaque demande :

- Une copie de la facture
- Une copie de la demande de mensualisation
- Les dossiers incomplets ne seront pas présentés en commission EAU
- La liste des dossiers à présenter à la commission.

Nombre de prises en charge et montant au cours de l'exercice 2024

Aucun dossier, pour l'année 2024, n'a été pris en charge sur la communauté de communes par le budget EAU.

2024 est la 10^{ème} année sans demande.

6.2 Demande de dégrèvement

Les canalisations qui se situent avant compteur d'eau relèvent de la responsabilité du fournisseur, l'utilisateur étant responsable de l'ensemble de la tuyauterie qui se situe après compteur que ce soit sur son terrain ou dans son domicile. Le consommateur se retrouvera parfois pris au dépourvu face à une fuite d'eau qu'il n'aura pas été en mesure de détecter rapidement.

La loi Warsmann de 2011 prévoit que le consommateur soit alerté en cas de surconsommation et que, sous certaines conditions, le montant qu'il doit payer ne puisse dépasser le double de sa consommation moyenne : ces dispositions sont entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2013.

Pour les cas d'exclusions de la loi Warsmann, la Communauté de Communes a décidé (délibération du 13 février 2014) que la facture soit revue selon le principe suivant : **participation de la collectivité à hauteur de 50% de la partie surconsommation, en cas de bonne foi du demandeur, après présentation de la facture de résolution du problème et dans la limite d'une fois par période de 5 ans, avec un examen au cas par cas des demandes.**

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Variation N/N-1
Nombre de demandes	29	25	28	25	30	40	33%
Volume total des fuites (m³)	8 915	10 044	15 422	17 331	20 539	12 396	-39,65%
Dégrèvement (nbre de dossiers) :							
- Warsmann	25	18	20	18	22	37	68,20%
- 50 % CCHPB	1	2	6	0	0	0	
- Refus	3	2	2	7	8	10	25,00%
Dégrèvement (volume m³) :							
- Warsmann	5 003	7 762	4 380	12 501	13 715	9 975	+37,50%
- 50 % CCHPB	4 985	7 731	4 380	12 501	13 715	9 975	+37,50%
- Refus	18	31	0	0	0	0	
	594	932	10 698	556	4 216	2 371	-43,76%
Estimation participation CCHPB (€HT) :							
- Warsmann	3 816	6 086	3 605	8 363	9 017	6 733	-25,33%
- 50 % CCHPB	3 802	6 061	3 605	8 363	9 017	6 733	-25,33%
	14	25	0	0	0	0	

6.3 Branchements en contentieux

Pour donner suite à la loi Brottes relative à l'interdiction de fermeture des branchements des résidences principales pour impayée, SAUR n'assure plus la transmission, aux mairies, de la liste des branchements menacés de fermeture. Cette transmission permettait d'alerter les mairies des difficultés rencontrées par certains abonnés et elles pouvaient mettre en place un accompagnement en cas de besoin. Pour compenser cette évolution, le service EAU, une fois par an, fera une demande auprès de la SAUR de la liste des impayés et la tiendra à disposition des mairies.

	2016	2017	2018	2019	2021	2022	2023	2024	Variation
Nombre de dossiers									
Total CCHPB	134	175	668	441	518	257	125	173	+38,4%
Montant en €	51 694	83 838	182 715	144 765	146 124	133 087	70 076	48 501	-47,3%

ANNEXE 1



ZONE DE DISTRIBUTION : KERGAMET

Conclusion sanitaire

2024 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

- A** : Eau de bonne qualité
- B** : Eau de qualité convenable
- C** : Eau de qualité insuffisante
- D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages d'eau souterraine de KERGAMET.

Elle fait l'objet d'un traitement à l'unité de production de KERGAMET.

Votre réseau alimente LANDUDEC et GUILER-SUR-GOYEN, soit ±2050 personnes. Le responsable des installations est la CC DU HAUT PAYS BIGOUDEN.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter SAUR - DIRECTION DES EXPLOITATIONS BRETAGNE OCCIDENTALE qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **12**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **12**
Valeur moyenne : **32,2 mg/L**
Valeur maxi : **36 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **228**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

Quelques conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **12**
Valeur moyenne : **12,2 °f**
Valeur maxi : **13 °f**

ÉQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

Eau à l'équilibre

Évaluation du caractère agressif d'une eau, noté entre 0 (incrustant) et 4 (agressif). Une eau agressive peut entraîner la corrosion de certaines canalisations (notamment en plomb) et des appareils ménagers.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **2**
Valeur maxi : **2**

CARBONE ORGANIQUE TOTAL

Présence inférieure à la référence de qualité

Quantité de matière organique dans l'eau, indiquant une insuffisance de traitement de l'eau et/ou un risque de formation de produits indésirables (THM) lors de la désinfection de l'eau. Le maximum réglementaire est 2,0 mg/L.

Nombre de prélèvements : **4**
Valeur moyenne : **0,343 mg(C)/L**
Valeur maxi : **0,73 mg(C)/L**

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 25/03/2025

UDI 029000855

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : SAINT-AVE

Conclusion sanitaire

2024 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

- A** : Eau de bonne qualité
- B** : Eau de qualité convenable
- C** : Eau de qualité insuffisante
- D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages d'eau souterraine de TY NEVEZ SCULLER et SAINT-AVÉ.

Elle fait l'objet d'un traitement à l'unité de production de SAINT-AVÉ (des apports extérieurs sont possibles).

Votre réseau alimente PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN, GOURLIZON et PEUMERIT soit ±3800 personnes. Le responsable est la CC DU HAUT PAYS BIGOUDEN.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter SAUR - DIRECTION DES EXPLOITATIONS BRETAGNE OCCIDENTALE qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **14**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **14**
Valeur moyenne : **19,3 mg/L**
Valeur maxi : **26 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **228**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

Quelques conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **14**
Valeur moyenne : **7,33 °f**
Valeur maxi : **8 °f**

ÉQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

Eau agressive

Évaluation du caractère agressif d'une eau, noté entre 0 (incrustant) et 4 (agressif). Une eau agressive peut entraîner la corrosion de certaines canalisations (notamment en plomb) et des appareils ménagers.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **4**
Valeur maxi : **4**

CARBONE ORGANIQUE TOTAL

Présence inférieure à la référence de qualité

Quantité de matière organique dans l'eau, indiquant une insuffisance de traitement de l'eau et/ou un risque de formation de produits indésirables (THM) lors de la désinfection de l'eau. Le maximum réglementaire est 2,0 mg/L.

Nombre de prélèvements : **4**
Valeur moyenne : **0,71 mg(C)/L**
Valeur maxi : **0,99 mg(C)/L**

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 25/03/2025

UDI 029000865

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : SAINT-RONAN

Conclusion sanitaire

2024 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages d'eau souterraine de KERLOSQUET et SAINT-RONAN.

Elle fait l'objet d'un traitement à l'unité de production de KERLAERON.

Votre réseau alimente POULDREUZIC, PLOVAN, PLOZEVET et TREGAT, soit ±6400 personnes. Le responsable des installations est la CC DU HAUT PAYS BIGOUDEN

Pour plus de renseignements, veuillez contacter SAUR - DIRECTION DES EXPLOITATIONS BRETAGNE OCCIDENTALE qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **19**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **19**
Valeur moyenne : **31,4 mg/L**
Valeur maxi : **34 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **2**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **228**
Valeur maxi : **0,05 microgramme/L**

Quelques conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

SAVEUR-COULEUR



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **19**
Valeur moyenne : **8,94 °f**
Valeur maxi : **9,9 °f**

ÉQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

Eau agressive

Évaluation du caractère agressif d'une eau, noté entre 0 (incrustant) et 4 (agressif). Une eau agressive peut entraîner la corrosion de certaines canalisations (notamment en plomb) et des appareils ménagers.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **4**
Valeur maxi : **4**

CARBONE ORGANIQUE TOTAL

Présence inférieure à la référence de qualité

Quantité de matière organique dans l'eau, indiquant une insuffisance de traitement de l'eau et/ou un risque de formation de produits indésirables (THM) lors de la désinfection de l'eau. Le maximum réglementaire est 2,0 mg/L.

Nombre de prélèvements : **7**
Valeur moyenne : **0,926 mg(C)/L**
Valeur maxi : **1,3 mg(C)/L**

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 25/03/2025

UDI 029000872

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : BRINGALL-HAUT PAYS BIGOUDEN

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2024 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

A

- A** : Eau de bonne qualité
- B** : Eau de qualité convenable
- C** : Eau de qualité insuffisante
- D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par la prise d'eau superficielle de l'étang du MOULIN NEUF.

Elle fait l'objet d'un traitement à l'unité de production de BRINGALL.

Votre réseau alimente PLONEOUR-LANVERN, soit ±6300 personnes. Le responsable des installations est la CC DU HAUT PAYS BIGOUDEN.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter SAUR - DIRECTION DES EXPLOITATIONS BRETAGNE OCCIDENTALE qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **26**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **26**
Valeur moyenne : **18,2 mg/L**
Valeur maxi : **26 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **6**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **228**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

Quelques conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **26**
Valeur moyenne : **11,1 °f**
Valeur maxi : **12 °f**

ÉQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

Eau à l'équilibre

Évaluation du caractère agressif d'une eau, noté entre 0 (incrustant) et 4 (agressif). Une eau agressive peut entraîner la corrosion de certaines canalisations (notamment en plomb) et des appareils ménagers.

Nombre de prélèvements : **4**
Valeur moyenne : **2,25**
Valeur maxi : **3**

CARBONE ORGANIQUE TOTAL

Présence inférieure à la référence de qualité

Quantité de matière organique dans l'eau, indiquant une insuffisance de traitement de l'eau et/ou un risque de formation de produits indésirables (THM) lors de la désinfection de l'eau. Le maximum réglementaire est 2,0 mg/L.

Nombre de prélèvements : **14**
Valeur moyenne : **0,509 mg(C)/L**
Valeur maxi : **0,85 mg(C)/L**

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 25/03/2025

UDI 029002014

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ANNEXE 2



Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne au 1^{er} janvier 2024 varie de **4,66 euros TTC par m³** en Centre-Val-de-Loire à **5,39 euros** en Bretagne.

Données agrégées disponibles sur : services.eaufrance.fr/agence/02/2025

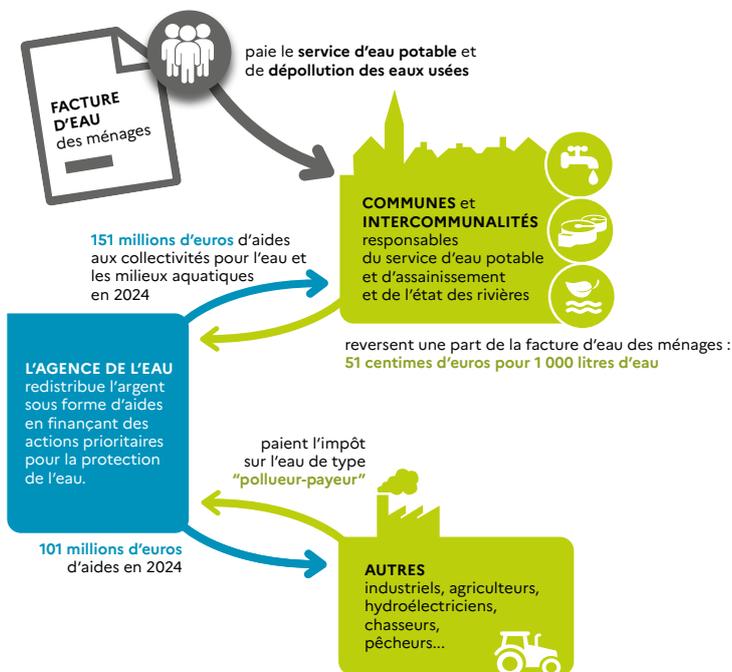
POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Dans le cadre de la loi de finances votée en décembre 2023, une nouvelle réforme des redevances a été appliquée depuis janvier 2025. Trois nouvelles redevances ont fait leur apparition sur la facture d'eau des abonnés, d'autres vont disparaître ou évoluer. Ceci pour renforcer le principe du pollueur payeur et équilibrer les contributions des redevables.



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2024 ?

En 2024, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 375,9 millions d'euros, dont plus de 276,4 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2024 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



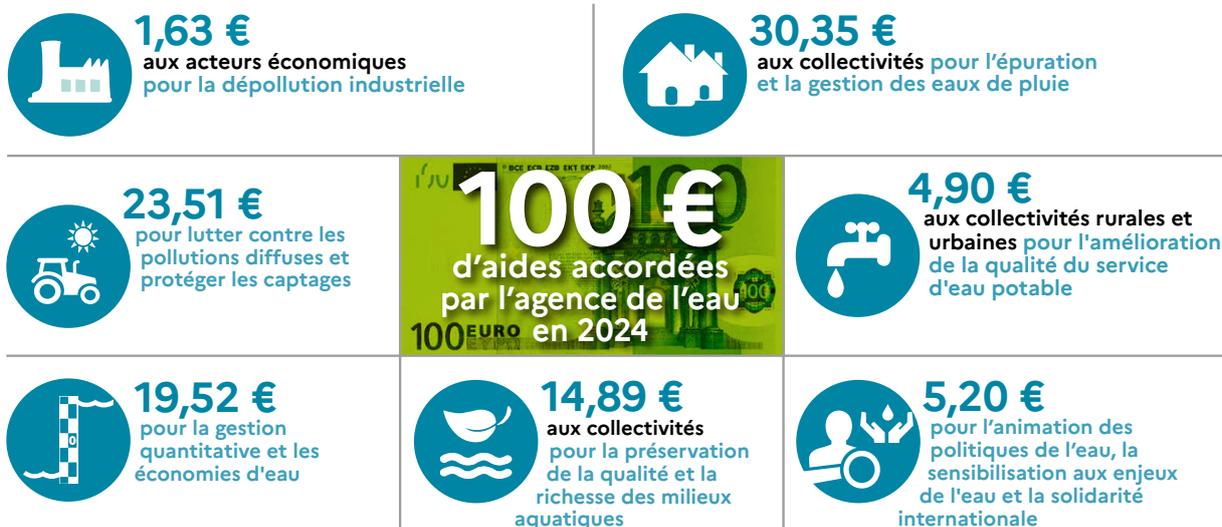
À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. Elles représentent 75 % du budget annuel moyen de l'agence de l'eau. Les 25 % restants financent : la surveillance, les contributions versées à l'office français de la biodiversité (OFB) et à l'établissement public du Marais Poitevin (EPMP), le fonctionnement de l'agence de l'eau...

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2024 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2024) • source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2024 est la sixième année du 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau.



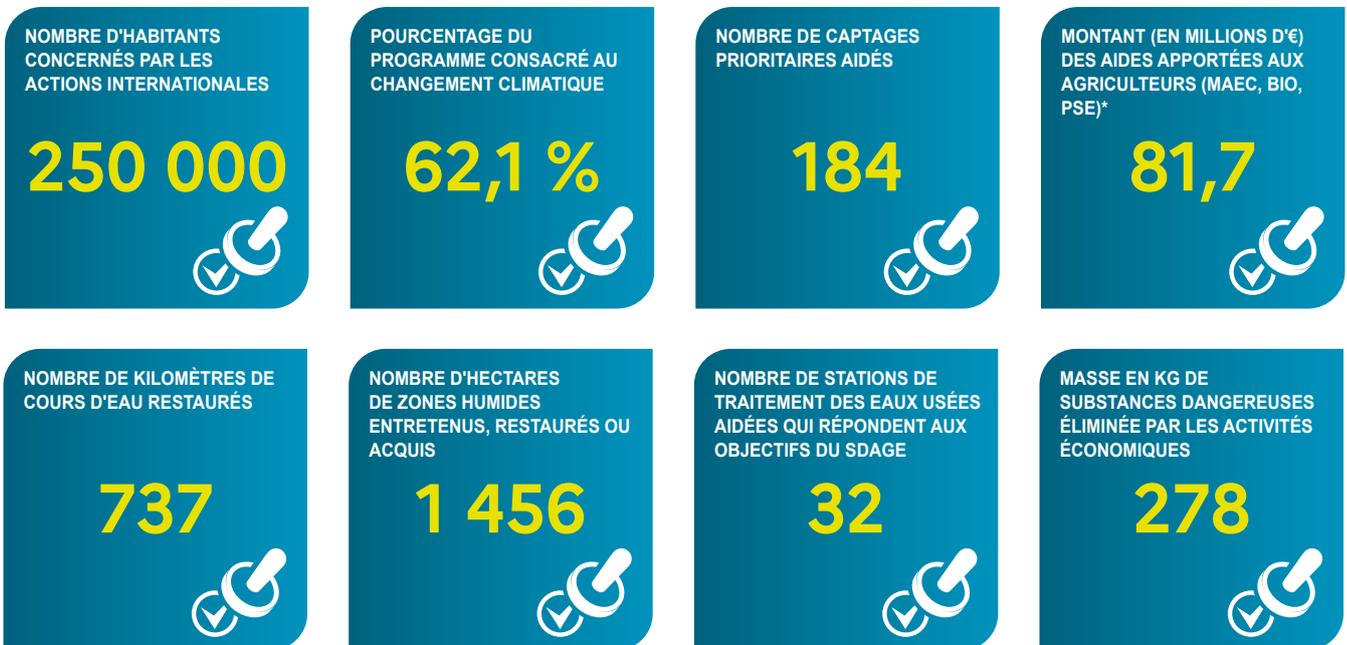
En 2024, plus de 287 millions d'euros d'aides, soit 62,1 % des aides de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

ACTIONS AIDÉES

PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2024

L'année 2024 marque la dernière année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2024...



* MAEC : mesures agroenvironnementales et climatiques, BIO : pour agriculture biologique, PSE : paiement pour services environnementaux

DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Plus de **62 %** du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est **consacré au changement climatique en 2024** :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

4 535 projets ont été financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de plus de 469 millions d'euros d'aides. 398 projets ont bénéficié de fonds d'État pour un montant de plus de 34 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

VOUS AIDEZ À AGIR

Pour agir plus efficacement face au dérèglement climatique, l'agence de l'eau Loire-Bretagne a mis en œuvre son **Plan de résilience eau 2023-2024**. Les 3 appels à projets, relancés en 2024 pour un total de 120 M€, ont rencontré un vif succès.



Retrouvez le Plan de résilience : bit.ly/Plan-Resilience-Eau

LE 12^e PROGRAMME 2025-2030

Fruit de longs mois de préparation entre partenaires, ce plan d'actions ambitieux, pluriannuel et priorisé, est doté d'une enveloppe de 2,43 milliards d'euros.

Ce 12^e programme d'intervention traduit l'ambition forte et l'engagement de l'agence pour une gestion de l'eau partagée et durable, concertée et volontariste, afin de relever les défis majeurs de la transition écologique. Au total, 7 enjeux structurent ce programme, chacun assorti d'objectifs spécifiques qui intègrent les priorités fléchées dans le « Plan Eau » gouvernemental.

En savoir plus sur le 12^e programme : lc.cx/12eProgramme

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il comprend le bassin de la Loire et de ses affluents, de la Vilaine, les bassins côtiers bretons, vendéens et le Marais poitevin.

Son littoral s'étend sur 6 654 km, de la baie du Mont-Saint-Michel à l'île de Ré, soit 36 % des côtes métropolitaines. Il concerne 336 communautés de communes, plus de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Siège

AGENCE DE L'EAU

9, avenue de Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
contact@eau-loire-bretagne.fr
02 38 51 73 73

Délégation

ARMORIQUE

Parc technologique du Zoopôle
Espace d'entreprises Keraia - Bât. B
18, rue de Sabot • 22440 PLOUFRAGAN
armorique@eau-loire-bretagne.fr
02 96 33 62 45

Délégation

MAINE-LOIRE-OCÉAN

NANTES (dépt. 44 • 49 • 85)
1, rue Eugène Varlin • CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr
02 40 73 06 00

LE MANS (dépt. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)

17, rue Jean Grémillon • CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr
02 43 86 96 18

Délégation

CENTRE-LOIRE

9, avenue de Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr
02 38 51 73 73

Délégation

POITOU-LIMOUSIN

7, rue de la Goëlette • CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr
05 49 38 09 82

Délégation

ALLIER-LOIRE AMONT

Site de Marmilhat Sud
19, allées des eaux et forêts • CS 40039
63370 LEMPDES
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr
04 73 17 07 10

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur agence.eau-loire-bretagne.fr et découvrez les aides de l'agence pour agir et accélérer sur aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

CONSULTATION SUR LES ENJEUX DE L'EAU ET LES RISQUES D'INONDATION : VOTRE AVIS COMPTE !



Jusqu'au 25 mai 2025, le comité de bassin Loire-Bretagne et l'État souhaitent recueillir votre avis sur l'avenir de l'eau. En effet, la qualité de l'eau, l'environnement, l'atténuation et l'adaptation au dérèglement climatique, la santé publique, les sécheresses, le risque d'inondation... sont des sujets d'actualité qui nous concernent tous. Les situations évoluent sans cesse. Grâce à l'action de politiques publiques, des défis trouvent leurs réponses. Depuis plusieurs

années, le public est régulièrement consulté à différentes étapes de la construction et de la mise en œuvre de ces politiques publiques.

Cette consultation porte sur les enjeux et les pistes d'action relatifs à la gestion de l'eau et aux risques d'inondation pour les années 2028 à 2033 : le plan de gestion des eaux (ou schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux – Sdage) et le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI). Alors, donnez votre avis pour mieux partager et identifier les leviers et les défis à relever.

En savoir plus : <https://lc.cx/Consultation>

ANNEXE 3

PROPOSITIONS POUR LE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PROPOSITIONS POUR L'EAU POTABLE (validées en commission eau du 22/10/2024)

Bilan des opérations programmées en 2024 :

- **Optimisation des usines de production d'eau potable** pour répondre aux évolutions réglementaires sur la **problématique des métabolites de pesticides** : la maîtrise d'œuvre est en cours (AVP présenté au comité de suivi le 4 septembre 2024). Le montant engagé pour la maîtrise d'œuvre est de 42 400 €HT.
- **Réhabilitation complète du site de Kerlavar en Plonéour Lanvern** comprenant une bâche au sol de 400 m3 et le local de surpression datant de 1955. La maîtrise d'œuvre est en cours (AVP présenté le 19 novembre) pour un montant de 19 400 €HT.
- **Travaux réseaux** : 400 000 €HT gestion patrimoniale + 100 000 €HT divers + 150 000 €HT d'extensions
 - 658 000 €HT de réalisés ou d'engagés

Orientations générales pour l'année 2025 :

NB : projections sur la base des factures, subventions, et éléments disponibles au 19/10/2023 (tableau détaillé en annexe 1)

Année	Dépenses prévisionnelles (€ HT)	Recettes	Subventions	Factures d'eau	Participation aux extensions	Autre*
2024	1 999 470	1 272 000	170 000	1 000 000	100 000	2 000

(*) Recettes diverses (vente de bois, vente d'eau, ...),

Pour 2025, les dépenses et recettes prévues (hors redevance) seront principalement liées aux opérations suivantes :

Travaux structurants :

- **Optimisation des usines de production d'eau potable** pour répondre aux évolutions réglementaires sur la **problématique des métabolites de pesticides**. Au stade de l'AVP le montant estimé des travaux sur Saint Ronan et Saint Avé était compris entre 770 000 et 932 000 €. Il a été décidé de limiter les travaux à l'usine de saint Ronan pour un montant de 500 000 €. Ce projet bénéficie d'un accompagnement de la DETR de 100 000 €.
- **Réhabilitation complète du site de Kerlavar en Plonéour Lanvern**
Le génie civil n'a pas bénéficié d'entretien depuis sa création en 1955. Le montant des travaux est estimé au stade AVP à **230 000 €**. Ce chantier est le dernier issu du schéma directeur de 2016.
- **Mise en œuvre du plan d'actions de l'aire d'alimentation des ressources de Kergamet** 50 000 € par an sur 3 ans, pour entre autres, réaliser des acquisitions de terrain. Une demande d'institution du Droit de préemption sur l'aire d'alimentation du captage a été déposé en préfecture en août 2024.
- Inscriptions des **extensions de réseau**, afin de répondre aux divers projets d'urbanisation des communes et des demandes de branchement nécessitant des extensions (150 000 €). Ces opérations génèrent des recettes dans le cadre des fonds de concours des communes ou des participations des demandeurs pour les branchements.

Gestion patrimoniale :

- **400 000 €HT de renouvellement pour la gestion patrimoniale**. Cette ligne budgétaire permet le renouvellement de 2,5 à 3,5 km de réseau soit un indice de renouvellement de 0,4 à 0,55.
- **Plözévet tranche 2 et 3** : dans le cadre de l'aménagement du bourg, renouvellement préalable du réseau d'eau potable 252 000 €.
- Dans le cadre de l'**assainissement du bourg de Gourlizon**, le montant du renouvellement du réseau d'eau potable est de 159 800 €.
- **Campagne de nettoyage de 3 des 4 forages** répartis sur le territoire de la communauté de communes (60 000 €). Le forage de Ty Nevez Scullier en Plogastel a bénéficié d'un entretien en 2017.

Autres :

- **Plan de gestion forestière** : pour réaliser l'entretien des 82 hectares de boisement et des terrains appartenant à la communauté de communes en lien avec les ressources en eau potable, 20 000 € HT sont à budgétiser en 2024. Ce montant sera complété par une partie de la ligne budgétaire liée à la tempête CIARAN.
- **Contrôle et entretien du parc des poteaux incendie** : 28 300 € pour 2024.

Détail des propositions : cf. Annexe 1

Remarque : le tableau de l'annexe 1 fait apparaître les dépenses prévisionnelles brutes, sans tenir compte des provisions budgétisées les années précédentes.

Programme pluriannuel 2024-2027 :

La projection réalisée sur le programme d'études et de travaux concernant l'assainissement collectif fait apparaître des besoins en financement importants : 5,0 M€ d'ici 2027.

NB : projections sur la base des factures, subventions, et éléments disponibles au 15/10/2021 (tableau détaillé en annexe 2)

Années	Dépenses prévisionnelles (€ HT)	Recettes	Subventions	Factures d'eau	Participation aux extensions	Autre*
2024	1 999 470	1 272 000	170 000	1 000 000	100 000	2 000
2025	1 319 170	1 221 000	170 000	1 000 000	50 000	1 000
2026	881 420	1 071 000	20 000	1 000 000	50 000	1 000
2027	831 420	1 051 000	0	1 000 000	50 000	1 000
Total général	5 029 480	4 615 000	360 000	4 000 000	432 000	4 000

(*) Recettes diverses (vente de bois, vente d'eau, ...),

Le dernier chantier issu du schéma directeur va être lancé en 2024 et finalisé en 2025 : entretien réservoir de Kerlavar.

Sur les 2 prochaines années nous mettrons en place des traitements pour solutionner la problématique des métabolites de pesticides, sur la base des données actuelles.

Ces 2 chantiers importants terminés, une augmentation du taux de renouvellement du réseau d'eau potable sera à mettre en place pour tendre vers un indice de renouvellement à minima de 1, soit 6,3 km de réseau.

Détail des propositions : cf. Annexe 2

ANNEXES

ANNEXE 1 : PROPOSITIONS POUR LE D.O.B. 2024

	Année	Dépenses prévisionnelles (€ HT)	Total recettes	Subventions	Autres	Provisions en 2023
CCHPB		1 997 470	1 272 000	170 000	1 102 000	797 000
Recettes facture d'eau		0	1 000 000	0	1 000 000	0
	2024	0	1 000 000	0	1 000 000	
Charges de personnel et frais assimilés		120 000	0	0	0	0
	2024	120 000	0	0	0	
Participations SMA		20 000	0	0	0	0
	2024	20 000	0	0	0	
Actes administratifs		2 000	0	0	0	2 000
	2024	2 000	0	0	0	
Subventions		2 920	0	0	0	0
	2024	2 920	0	0	0	
Défense incendie		22 000	0	0	0	0
Travaux	2024	22 000	0	0	0	
Défense incendie		6 300	0	0	0	0
Contrôles	2024	6 300	0	0	0	
Travaux forestier		22 000	2 000	0	2 000	0
E22-042	2024	22 000	2 000	0	2 000	
AMO - Travaux forestier		3 200	0	0	0	0
ONF	2024	3 200	0	0	0	
Travaux en régie		5 000	0	0	0	0
	2024	5 000	0	0	0	
Gestion patrimoniale		400 000	0	0	0	0
	2024	400 000	0	0	0	
Extensions réseau		150 000	100 000	0	100 000	0
	2024	150 000	100 000	0	100 000	
Divers et imprévus		100 000	0	0	0	0
	2024	100 000	0	0	0	

MOE - Amélioration des traitements		40 000	0	0	0	70 000
	2024	40 000	0	0	0	
Amélioration des traitements		250 000	150 000	150 000	0	500 000
Saint Ronan (E21-016) & Saint Avé	2024	250 000	150 000	150 000	0	
Mise en place des prescriptions DUP Kerlosquet		10 000	0	0	0	10 000
E18-032,033,034	2024	10 000	0	0	0	
MOE - Campagne nettoyage Forages		10 000	0	0	0	0
	2024	10 000	0	0	0	
Campagne nettoyage Forages		50 000	0	0	0	0
	2024	50 000	0	0	0	
Réservoir de Kerlavar		100 000	0	0	0	115 000
	2024	100 000	0	0	0	
MOE - Réservoir de Kerlavar		17 250	0	0	0	0
	2024	17 250	0	0	0	
Fonctionnement traitements provisoires		75 000	0	0	0	0
	2024	75 000	0	0	0	
Plan d'actions aire d'alimentation Kergamet		50 000	20 000	20 000	0	50 000
	2024	50 000	20 000	20 000	0	
Etude Divers		30 000	0	0	0	0
	2024	30 000	0	0	0	
Tempête CIARAN		100 000	0	0	0	0
	2024	100 000	0	0	0	
PLOZEVET		302 000	0	0	0	50 000
Aménagement Plozévet		240 000	0	0	0	50 000
E15-044	2024	240 000	0	0	0	
Aménagement Plozévet maîtrise d'œuvre + études		12 000	0	0	0	0
E15-044	2024	12 000	0	0	0	
Gourlizon		159 800	0	0	0	0
Assainissement du bourg		149 500	0	0	0	0
E22-024	2024	149 500	0	0	0	
Assainissement Gourlizon maîtrise d'œuvre + études		10 300	0	0	0	0
E22-024	2024	10 300	0	0	0	

ANNEXE 2 : PROGRAMME PLURIANNUEL 2024-2027

	Année	Dépenses prévisionnelles (€ HT)	Total recettes	Subventions	Autres	Provisions en 2023
CCHPB		5 029 480	4 615 000	360 000	4 255 000	797 000
Recettes facture d'eau		0	4 000 000	0	4 000 000	0
	2024	0	1 000 000	0	1 000 000	
	2025	0	1 000 000	0	1 000 000	
	2026	0	1 000 000	0	1 000 000	
	2027	0	1 000 000	0	1 000 000	
Charges de personnel et frais assimilés		480 000	0	0	0	0
	2024	120 000	0	0	0	
	2025	120 000	0	0	0	
	2026	120 000	0	0	0	
	2027	120 000	0	0	0	
Participations SMA		80 000	0	0	0	0
	2024	20 000	0	0	0	
	2025	20 000	0	0	0	
	2026	20 000	0	0	0	
	2027	20 000	0	0	0	
Actes administratifs		2 000	0	0	0	2 000
	2024	2 000	0	0	0	
	2025	0	0	0	0	
	2026	0	0	0	0	
	2027	0	0	0	0	
Subventions		11 680	0	0	0	0
	2024	2 920	0	0	0	
	2025	2 920	0	0	0	
	2026	2 920	0	0	0	
	2027	2 920	0	0	0	
Défense incendie		88 000	0	0	0	0
Travaux	2024	22 000	0	0	0	
	2025	22 000	0	0	0	
	2026	22 000	0	0	0	
	2027	22 000	0	0	0	
Défense incendie		25 200	0	0	0	0
Contrôles	2024	6 300	0	0	0	
	2025	6 300	0	0	0	
	2026	6 300	0	0	0	
	2027	6 300	0	0	0	
Travaux forestier		88 000	5 000	0	5 000	0
E22-042	2024	22 000	2 000	0	2 000	
	2025	22 000	1 000	0	1 000	
	2026	22 000	1 000	0	1 000	
	2027	22 000	1 000	0	1 000	
AMO - Travaux forestier		12 800	0	0	0	0
ONF	2024	3 200	0	0	0	
	2025	3 200	0	0	0	
	2026	3 200	0	0	0	
	2027	3 200	0	0	0	
Travaux en régie		20 000	0	0	0	0
	2024	5 000	0	0	0	
	2025	5 000	0	0	0	
	2026	5 000	0	0	0	
	2027	5 000	0	0	0	

Gestion patrimoniale		1 600 000	0	0	0	0
	2024	400 000	0	0	0	
	2025	400 000	0	0	0	
	2026	400 000	0	0	0	
	2027	400 000	0	0	0	
Extensions réseau		450 000	250 000	0	250 000	0
	2024	150 000	100 000	0	100 000	
	2025	100 000	50 000	0	50 000	
	2026	100 000	50 000	0	50 000	
	2027	100 000	50 000	0	50 000	
Divers et imprévus		400 000	0	0	0	0
	2024	100 000	0	0	0	
	2025	100 000	0	0	0	
	2026	100 000	0	0	0	
	2027	100 000	0	0	0	
MOE - Amélioration des traitements		70 000	0	0	0	70 000
	2024	40 000	0	0	0	
	2025	30 000	0	0	0	
	2026	0	0	0	0	
	2027	0	0	0	0	
Amélioration des traitements		500 000	300 000	300 000	0	500 000
Saint Ronan (E21-016) & Saint Avé	2024	250 000	150 000	150 000	0	
	2025	250 000	150 000	150 000	0	
	2026	0	0	0	0	
	2027	0	0	0	0	
Mise en place des prescriptions DUP Kerlosquet		10 000	0	0	0	10 000
E18-032,033,034	2024	10 000	0	0	0	
	2025	0	0	0	0	
	2026	0	0	0	0	
	2027	0	0	0	0	
MOE - Campagne nettoyage Forages		10 000	0	0	0	0
	2024	10 000	0	0	0	
	2025	0	0	0	0	
	2026	0	0	0	0	
	2027	0	0	0	0	
Campagne nettoyage Forages		50 000	0	0	0	0
	2024	50 000	0	0	0	
	2025	0	0	0	0	
	2026	0	0	0	0	
	2027	0	0	0	0	
Réservoir de Kerlavar		200 000	0	0	0	115 000
	2024	100 000	0	0	0	
	2025	100 000	0	0	0	
	2026	0	0	0	0	
	2027	0	0	0	0	
MOE - Réservoir de Kerlavar		30 000	0	0	0	0
	2024	17 250	0	0	0	
	2025	12 750	0	0	0	
	2026	0	0	0	0	
	2027	0	0	0	0	
Fonctionnement traitements provisoires		210 000	0	0	0	0
	2024	75 000	0	0	0	
	2025	75 000	0	0	0	
	2026	30 000	0	0	0	
	2027	30 000	0	0	0	
Plan d'actions aire d'alimentation Kergamet		150 000	60 000	60 000	0	50 000
	2024	50 000	20 000	20 000	0	
	2025	50 000	20 000	20 000	0	
	2026	50 000	20 000	20 000	0	
	2027	0	0	0	0	
Etude Divers		30 000	0	0	0	0
	2024	30 000	0	0	0	
	2025	0	0	0	0	
	2026	0	0	0	0	
	2027	0	0	0	0	
Tempête CIARAN		100 000	0	0	0	0
	2024	100 000	0	0	0	
	2025	0	0	0	0	
	2026	0	0	0	0	
	2027	0	0	0	0	

PLOZEVET		302 000	0	0	0	50 000
Aménagement Plozévet		240 000	0	0	0	50 000
E15-044	2024	240 000	0	0	0	
	2025	0	0	0	0	
	2026	0	0	0	0	
	2027	0	0	0	0	
Aménagement Plozévet maîtrise d'œuvre + études		12 000	0	0	0	0
E15-044	2024	12 000	0	0	0	
	2025	0	0	0	0	
	2026	0	0	0	0	
	2027	0	0	0	0	
Gourlizon		159 800	0	0	0	0
Assainissement du bourg		149 500	0	0	0	0
E22-024	2024	149 500	0	0	0	
	2025	0	0	0	0	
	2026	0	0	0	0	
	2027	0	0	0	0	
Assainissement Gourlizon maîtrise d'œuvre + études		10 300	0	0	0	0
E22-024	2024	10 300	0	0	0	
	2025	0	0	0	0	
	2026	0	0	0	0	
	2027	0	0	0	0	